



International
Labour
Organization

Document de séance*: 15

Mesurer l'économie sociale et solidaire (ESS): une feuille de route pour des Directives concernant les statistiques de l'ESS



21e Conférence internationale des statisticiens du travail
Genève, 11-20 octobre 2023

► Table des matières

	Page
► Table des matières	3
► Remerciements	5
► Abréviations, sigles et acronymes	6
► Résumé analytique	7
Contexte	7
Le travail de l'OIT concernant les statistiques des coopératives	7
Le travail de l'OIT concernant les statistiques de l'ESS	7
Les déclarations des Nations unies et des autres entités internationales concernant les statistiques de l'ESS	7
Difficultés liées à la mesure de l'ESS	8
Des pratiques inégales dans la définition et la mesure de l'ESS	8
Incohérence des cadres internationaux existants pour les statistiques de l'ESS	8
Une feuille de route pour des statistiques harmonisées de l'ESS	9
Actions proposées entre la 21 ^e et la 23 ^e CIST	9
Plan de travail proposé	9
► 1. Introduction et historique	11
1.1 Une définition globale de l'ESS	11
1.2 Difficultés liées à la mesure de l'ESS	12
1.3 Champ d'application et objectifs du présent document de séance	13
► 2. Qu'est l'économie sociale et solidaire?	14
2.1 L'ESS, un pan spécifique de l'économie	14
2.2 Caractéristiques organisationnelles distinctives	15
2.3 Rôles reconnus	15
2.4 Autres notions et terminologie	16
► 3. Contexte et l'historique des statistiques de l'ESS	18
3.1 Le déploiement progressif des statistiques sur l'ESS dans le monde	18
3.1.1 Europe	18
3.1.2 Amériques	19
3.1.3 Afrique	19
3.1.4 Asie et Océanie	20
3.2 Pratiques récentes en matière de production de statistiques concernant l'ESS	20
3.2.1. Statistiques nationales	20
3.2.2 Études de cartographie internationale	20
► 4. Etat actuel des cadres internationaux pour les statistiques de l'ESS	22
4.1 Cadres statistiques internationaux existants concernant l'ESS	22
4.1.1 Manuel sur les institutions à but non lucratif dans le système de la comptabilité nationale	22
4.1.2 Manuel des comptes satellites des sociétés de l'économie sociale	22
4.1.3 Système de comptabilité nationale de 2008	23
4.1.4 Manuel des comptes satellites des institutions à but non lucratif, des institutions assimilées et du travail bénévole	23
4.1.5 Manuel et guide sur le travail bénévole	23
4.1.6 Directives de l'OIT concernant les statistiques des coopératives	24

4.2 Incohérence des cadres statistiques internationaux existants concernant l'ESS	24
4.3 Cadres internationaux existants en matière d'ESS au regard de la définition de l'ESS de la CIT	26
4.4 Quels enseignements peut-on tirer de la situation actuelle?	26
4.4.1 Approches statutaire et matérielle de la définition de l'ESS	26
4.4.2 Principale conceptualisation et types idéaux de l'ESS	27
► 5. Discussions et initiatives récentes du Bureau et d'autres entités internationales	28
5.1 2018-2023 - L'OIT, la CIST et l'ONU	28
5.1.1 Le travail de l'OIT et les discussions concernant les statistiques des coopératives	28
5.1.2 Les travaux de l'ONU et OIT et les discussions concernant les statistiques de l'ESS	29
5.2 Autres entités internationales	29
5.2.1 2017 - Réunion de l'OCDE et de la Commission européenne	29
5.2.2 2019 - UNTFSSE, UNRISD, ACI, CIRIEC et Social Economy Europe	29
5.2.3 2020-2021 - Plans d'action de l'OCDE et de l'Union européenne	30
5.2.4 2002 - Recommandation de l'OCDE	30
► 6. Une feuille de route pour des statistiques harmonisées de l'ESS	31
6.1 La nécessité de statistiques harmonisées sur l'ESS	31
6.2 Actions proposées entre la 21 ^e et la 23 ^e CIST	32
6.2.1 Document de séance pour la 21 ^e CIST en 2023	33
6.2.2 Recherche	33
6.2.3 Constitution d'un groupe de travail d'experts sur les statistiques de l'ESS	34
6.2.4 Document de séance pour la 22 ^e CIST	35
6.2.5 Directives concernant les statistiques de l'ESS proposées à la 23 ^e CIST	35
6.2.6 Vers un manuel technique pour la collecte de données	35
6.2.6 Veille et dialogue stratégiques permanents	35
► Bibliographie	36
► Annexe 1. Comparaison des définitions de l'économie sociale et solidaire	40

► Remerciements

Le présent document de séance a été établi par Marie J. Bouchard, professeur à l'Université du Québec à Montréal (Canada), et présidente de la Commission scientifique internationale sur l'économie sociale et coopérative du CIRIEC. Les commentaires et contributions de Hyungsik Eum, de l'Alliance coopérative internationale, David Hunter de StatClass Consulting Services, Lara Badre et Vladimir Ganta, du Département des statistiques de l'OIT, Simel Esim, Gahhyun Uhm et Dong Il Choi, de l'Unité des coopératives de l'OIT, et Sylvain Schetagne, de la Fédération des médecins résidents du Québec, sont grandement appréciés.

► Abréviations, sigles et acronymes

ACI	Alliance coopérative internationale
CE	Commission européenne
CESE	Conseil économique et social européen
CIESS	Coalition internationale de l'économie sociale et solidaire
CIRIEC	Centre international d'information et de recherche sur économie publique, sociale et coopérative
CIST	Conférence internationale des statisticiens du travail
CIT	Conférence internationale du Travail
COPAC	Comité pour la promotion de l'action coopérative
ESS	Economie sociale et solidaire
GSEF	Forum mondial de l'économie sociale
NPI	Institution à but non lucratif
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIT	Organisation internationale du Travail
ONU	Organisation des Nations unies
OSN	Office statistique national
RIPESS	Réseau intercontinental de promotion de l'économie sociale solidaire
SCN	Système de comptabilité nationale
UA	Union africaine.
UNDESA	Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations unies
UNRISD	Institut de recherche des Nations unies pour le développement social
UNSD	Division de statistique des Nations unies
UNTFSSSE	Groupe de travail interinstitutions des Nations unies sur l'économie sociale et solidaire

► Résumé analytique

Contexte

1. L'économie sociale et solidaire (ESS) n'est pas une réalité nouvelle, mais elle a fait l'objet d'une attention particulière ces dernières décennies. Il existe désormais un consensus mondial sur la définition de l'ESS.
2. Il demeure cependant plusieurs problèmes concernant la mesure de l'ESS avec des normes statistiques harmonisées.
3. Il existe un consensus au sein des organisations et entités internationales au sujet du besoin de promouvoir et améliorer les statistiques relatives à l'ESS.

Le travail de l'OIT concernant les statistiques des coopératives

4. La 20^e Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST) a adopté en 2018 des Directives internationales concernant les statistiques des coopératives, qui ont été approuvées par le Conseil d'administration du Bureau international du Travail (BIT). En mars 2019. Ces Directives représentent la première norme internationale pour les statistiques sur les coopératives.
5. En 2021, l'OIT a lancé une Initiative pour faire progresser les Directives concernant les statistiques des coopératives, dans le but de fournir des orientations pratiques utiles aux Etats membres pour la mise en œuvre des Directives.
6. Un rapport d'étape sur l'étude pilote de l'OIT concernant l'applicabilité et la mise en œuvre des Directives dans cinq pays est présenté à la 21^e CIST.

Le travail de l'OIT concernant les statistiques de l'ESS

7. Le rapport de 2022 de l'OIT concernant le travail décent et l'économie sociale et solidaire, préparé pour la 110^e Conférence internationale du Travail (CIT) en 2022, reconnaît que l'ESS est une voie importante vers le travail décent, le développement économique durable et les possibilités d'emploi.
8. Lors de sa 110^e session en 2022, la CIT a adopté une Résolution concernant le travail décent et l'économie sociale et solidaire qui comprend une définition de l'économie sociale et solidaire (ESS)
9. La Stratégie et plan d'action sur le travail décent et l'économie sociale et solidaire (2023-2029) du Bureau international du Travail, adoptée par le Conseil d'administration du BIT lors de sa 346^e session en 2022, comprend dans ses objectifs "[œuvrer] à l'élaboration de directives internationales sur les statistiques de l'ESS".
10. Le BIT a préparé un document de séance sur les statistiques de l'ESS pour la 21^e CIST, intitulé "Mesurer l'économie sociale et solidaire (ESS): une feuille de route pour des Directives concernant les statistiques de l'ESS (dont le présent document est le résumé analytique). Le document de séance explique d'abord le concept de l'ESS. Il présente ensuite le contexte et l'historique des statistiques de l'ESS. Il explique encore l'état actuel des cadres statistiques pour l'ESS. Il rappelle également les discussions et initiatives récentes et actuelles du Bureau international du Travail et d'autres entités internationales à ce sujet. Enfin, il propose une feuille de route pour l'élaboration de statistiques harmonisées grâce à des directives internationales pour les statistiques concernant l'ESS.

Les déclarations des Nations unies et des autres entités internationales concernant les statistiques de l'ESS

11. La définition de l'ESS de la CIT a été incluse dans la Résolution de l'Assemblée générale des Nations unies sur la promotion de l'économie sociale et solidaire au service du développement durable, adoptée en avril 2023. La résolution des Nations unies demande aux Etats membres de donner une

visibilité accrue à la contribution de l'économie sociale et solidaire à la compilation des statistiques nationales.

12. En 2022, le Conseil de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) au niveau ministériel a adopté une Recommandation sur l'économie sociale et solidaire et l'innovation sociale. L'un des outils politiques identifiés est le soutien à la production de données concernant l'ESS. Quatre actions sont recommandées pour soutenir la production de données, à savoir: "[Promouvoir] des méthodologies et lignes directrices relatives à la collecte et à la production de données, ainsi qu'en favorisant une compréhension commune des approches internationales relatives à la production d'informations statistiques comparables sur l'économie sociale aux niveaux international, national et régional/local"
13. En 2021, l'Union européenne (UE) avait lancé un Plan d'action en faveur de l'économie sociale. Ce document rappelle que les données existantes sur l'économie sociale sont rares, incomplètes et difficiles à comparer. Parmi les actions mentionnées dans le plan, la Commission européenne (CE) lancera une étude visant à recueillir des informations quantitatives et qualitatives sur l'économie sociale dans tous les États membres de l'UE.
14. La définition de l'ESS de l'OIT est similaire à celles adoptées par l'OCDE et la CE. L'une des principales différences concerne la référence à l'économie informelle dans la définition de l'OIT, qui peut être une composante de l'ESS, notamment dans les économies en développement.

Difficultés liées à la mesure de l'ESS

15. La mesure de la taille et de l'évolution de l'ESS dans les différents pays pose des problèmes. Les multiples définitions actuellement utilisées dans les contextes nationaux, les différentes sources et méthodologies utilisées pour les mesures et le sous-développement des cadres statistiques internationaux sont autant d'obstacles à surmonter.

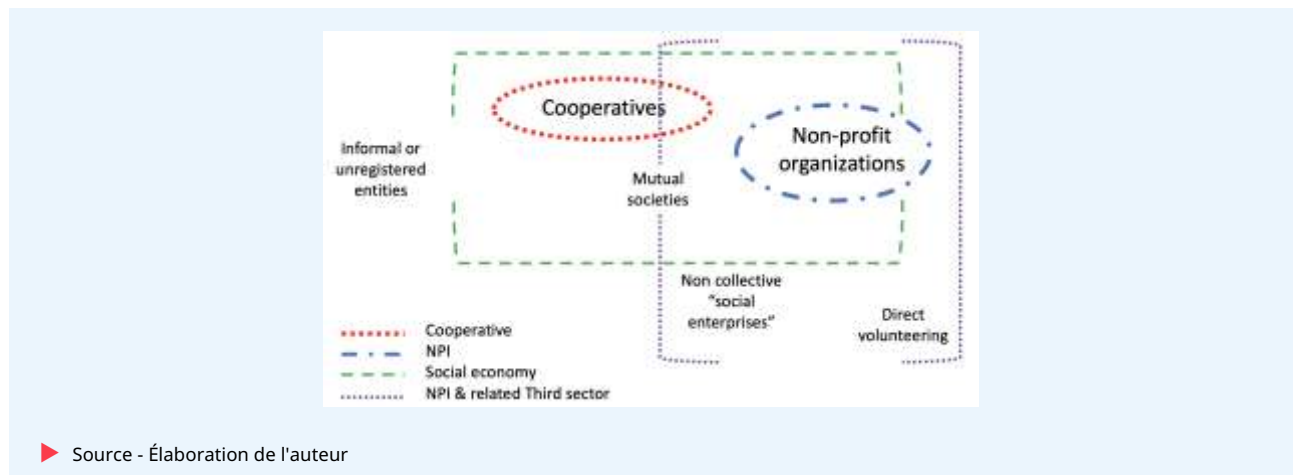
Des pratiques inégales dans la définition et la mesure de l'ESS

16. Il est rare que les offices nationaux de la statistique mesurent et analysent l'ESS comme un sous-ensemble particulier de l'économie, de sorte que les éléments qui la composent figurent dans les statistiques sous des rubriques distinctes. Il existe des données sur l'ampleur de l'ESS pour certains types d'organisations (principalement les coopératives, les coopératives de crédit et les sociétés mutuelles) et pour certaines régions (l'Europe, les Amériques et quelques pays comme la République de Corée, en Asie). Il existe également des statistiques sur le secteur à but non lucratif ou sur des concepts plus récents tels que les entreprises sociales dans certains pays (par exemple, en Australie, au Canada ou en Nouvelle-Zélande). Des pays tels que l'Espagne et le Portugal ont cependant créé des comptes satellites regroupant toutes les entités de l'ESS définies dans leur législation. Cependant, il n'existe pas de statistiques sur l'ESS dans son ensemble au niveau mondial.

Incohérence des cadres internationaux existants pour les statistiques de l'ESS

17. Les cadres statistiques internationaux existants relatifs à l'ESS couvrent diverses entités de l'ESS (coopératives, mutuelles, organisations à but non lucratif, entreprises sociales), mais chacune dans un sous-groupe différent. En outre, ces cadres présentent des incohérences en ce qui concerne les critères opérationnels qu'ils utilisent pour définir l'ESS, tels que la contrainte de distribution des bénéfices, le contrôle démocratique et l'étendue du travail bénévole. Par conséquent, les champs d'application de l'ESS couverts par ces instruments ne sont pas les mêmes, comme l'illustre la figure 1. En outre, ces cadres ont tous été élaborés avant l'adoption de la définition de la CIT 2022 sur l'économie sociale et solidaire, qui devait notamment inclure certaines entités informelles.

Figure 1. Entités et concepts couverts par les différents cadres internationaux pour les statistiques de l'ESS.



Une feuille de route pour des statistiques harmonisées de l'ESS

18. Avec l'aide de la CIST, l'OIT peut s'efforcer de proposer des directives internationales pour les statistiques concernant l'économie sociale et solidaire, fondées sur des bases conceptuelles solides et conduisant à l'élaboration d'un manuel technique et de méthodes pratiques pour la collecte de données. Cela permettra de mesurer l'ESS à l'aide de données comparables, opportunes, fiables et harmonisées au niveau mondial.

Actions proposées entre la 21^e et la 23^e CIST

19. Sur la base de l'état actuel des statistiques de l'ESS et de la cartographie des différentes définitions, ainsi que de leur portée, de leurs forces et de leurs limitations, une feuille de route peut être proposée pour améliorer les statistiques concernant l'ESS. La première étape consiste à élaborer une définition statistique harmonisée de l'ESS.
20. Parmi les statistiques nécessaires figurent le nombre et les types d'entités, le nombre d'adhésions et de bénéficiaires, le nombre de travailleurs engagés, la valeur de la production, les dépenses, les actifs accumulés et la valeur ajoutée. La mesure de la contribution économique de l'ESS doit faire l'objet d'une attention particulière, car elle est confrontée à la même problématique que celle des coopératives, et en pose d'autres, comme celle de l'informalité.
21. Les participants à la 21^e CIST soutiennent et manifestent leur intérêt à contribuer au travail en cours, en collaboration avec le Bureau, par leurs commentaires sur les questions en suspens et les recommandations énoncées dans le document de séance intitulé "Mesurer l'économie sociale et solidaire": Une feuille de route vers des directives concernant les statistiques de l'ESS contribuera au plan de travail du Bureau visant à améliorer la promotion et l'harmonisation des statistiques concernant l'ESS à travers le monde.

Plan de travail proposé

22. Ce plan de travail doit comprendre:

Effectuer des recherches

- Étude documentaire et analyse des exercices statistiques nationaux existants.
- Examen des cadres statistiques internationaux existants en matière d'ESS au regard de la définition de l'ESS de la CIT.
- Examen et analyse des normes statistiques générales qui recoupent les entités et les unités d'analyse de l'ESS.
- Étude documentaire et analyse des indicateurs et des méthodes utilisés pour mesurer la contribution spécifique de l'ESS.

- Consultation des utilisateurs et des producteurs de statistiques de l'ESS, des représentants des organisations de travailleurs et d'employeurs, ainsi que des chercheurs.

Constitution d'un groupe de travail d'experts

- Suivi des travaux de recherche préparatoires du Bureau.
- Composé notamment de mandants et d'observateurs de l'OIT, d'autorités nationales responsables de la compilation et de la production de statistiques officielles sur l'ESS, en particulier les bureaux et instituts nationaux de la statistique, d'experts nationaux en statistiques, de chercheurs et d'experts dans le domaine de l'ESS, ainsi que d'autres parties prenantes identifiées par le Bureau, y compris les comités consultatifs mondiaux et nationaux des statistiques de la coopération de l'OIT.

Préparation d'un document de séance pour la 22^e CIST

- Élaboration d'une feuille de route vers de nouvelles directives internationales pour les statistiques concernant l'économie sociale et solidaire.
- Examen et validation par le groupe d'experts en statistiques de l'ESS.
- Présentation à la 22^e CIST.

Préparation des directives concernant les statistiques de l'ESS pour la 23^e CIST

- Elaboration des Directives concernant les statistiques de l'ESS.
- Examen et validation par le groupe d'experts en statistiques de l'ESS.
- Présentation à la 23^e CIST.

Préparation d'un manuel technique pour la collecte de données sur l'ESS

- Planification des travaux visant à élaborer des méthodes techniques et pratiques de collecte de données concernant l'ESS.

Assurer une veille permanente et un dialogue international

- Elaboration d'un système de veille stratégique permanente et d'un dialogue entre les entités internationales responsables des normes statistiques, pour tenir compte de la réalité évolutive de l'ESS.

► 1. Introduction et historique

L'économie sociale et solidaire (ESS) n'est pas une réalité nouvelle, mais elle a fait l'objet d'une attention particulière ces dernières décennies. Comme le reconnaît l'OIT, le concept d'ESS est une voie importante vers le travail décent, le développement économique durable et les possibilités d'emploi. Le rapport 2022 de l'OIT sur [Le travail décent et l'économie sociale et solidaire](#) préparé pour la 110^e Conférence internationale du Travail (CIT) rappelle que:

- La [Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable](#) (2008) déclare qu'une économie sociale solide est indispensable à un développement économique et à des possibilités d'emploi durables.
- La [Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail](#) (2019) prend acte du rôle que joue l'économie sociale et solidaire pour générer du travail décent, créer des emplois productifs et améliorer les niveaux de vie pour tous.
- L'[Appel mondial de l'OIT à l'action en vue d'une reprise centrée sur l'humain qui soit inclusive, durable et résiliente pour sortir de la crise du COVID-19](#) (2021) reconnaît que l'économie sociale et solidaire contribue à une reprise largement partagée et riche en emplois qui assure des possibilités de travail décent pour tous. Le moment est donc venu d'examiner la valeur ajoutée et le rôle de l'ESS dans la promotion de la justice sociale par le travail décent et du développement durable (OIT, 2022a).

La [341^e session du Conseil d'administration du BIT](#) a décidé d'inscrire une discussion générale sur le travail décent et l'économie sociale et solidaire à l'ordre du jour de la Conférence internationale du Travail (CIT) en 2022. Lors de sa 110^e session en juin 2022, la CIT a adopté une [Résolution concernant le travail décent et l'économie sociale et solidaire](#) qui comprenait une définition de l'économie sociale et solidaire (ESS). La même définition a été incluse dans la [Résolution de l'Assemblée générale des Nations unies sur la promotion de l'économie sociale et solidaire au service du développement durable](#), adoptée en avril 2023.

[La stratégie et le plan d'action septennaux du Bureau sur le travail décent et l'économie sociale et solidaire](#) (2023-2029), adoptée par le Conseil d'administration du Bureau internationale du Travail lors de la 346^e session en 2022, vise à mettre en œuvre les conclusions adoptées par la Conférence de 2022. Le premier objectif de cette stratégie est d'améliorer la compréhension des réalités et des besoins liés au travail décent et à l'ESS, notamment grâce à la recherche, aux statistiques et à la gestion des connaissances. Pour y parvenir, il est nécessaire d'améliorer les statistiques sur le travail décent et l'ESS. En particulier, le Bureau "œuvrera à l'élaboration

de directives internationales sur les statistiques de l'ESS " (OIT, 2022e, p. 5).

1.1 Une définition globale de l'ESS

L'économie sociale et solidaire est un concept global. Il existe pratiquement dans toutes les parties du monde et dans un large éventail d'activités, bien que souvent sous des définitions différentes. Cela pose des problèmes pour mesurer la taille et l'évolution de l'ESS d'une manière normalisée et comparable.

La définition de l'ESS de la CIT de 2022 est la première définition de l'ESS adoptée de manière consensuelle par les mandants tripartites de l'OIT et c'est également la première de ce type adoptée par une entité des Nations unies. Elle s'appuie sur les valeurs et les principes énumérés dans les [Politiques et législations existantes en matière d'ESS](#) et sur un examen par le Bureau de toutes les

définitions existantes de l'ESS adoptées par différentes organisations et entités internationales (voir l'annexe 1). Elle est également documentée par les travaux conceptuels les plus récents consacrés à la politique et aux statistiques et par des consultations avec les principales parties prenantes de l'ESS.

La résolution de la CIT sur le travail décent et l'ESS est un point de départ pour un dialogue social orienté sur l'ESS aux niveaux infranational, sectoriel, national et régional. Elle vise également à permettre d'élaborer encore des systèmes statistiques concernant l'ESS et, par conséquent, à systématiser la collecte de données dans ce domaine.

La définition de la CIT se veut globale et assez souple pour s'appliquer aux différents cas de figure dans différents contextes nationaux, compte tenu de la diversité des entités de l'ESS dans le monde et de la multiplicité des cadres conceptuels auxquels répondent les politiques, les lois et les systèmes statistiques pertinents.

► Définition de l'économie sociale et solidaire (ESS) adoptée lors de la 110^e session de la CIT

L'ESS comprend les entreprises, les organisations et les autres entités qui mènent des activités économiques, sociales ou environnementales servant un intérêt collectif et/ou l'intérêt général, et qui reposent sur les principes de coopération volontaire et d'entraide, de gouvernance démocratique et/ou participative, d'autonomie et d'indépendance, ainsi que sur la primauté de l'humain et de la finalité sociale sur le capital en ce qui concerne la répartition et l'utilisation des excédents et/ou des bénéfices, ainsi que des actifs. Les entités de l'ESS aspirent à la viabilité et à la durabilité à long terme, ainsi qu'à la transition de l'économie informelle à l'économie formelle, et opèrent dans tous les secteurs de l'économie. Elles mettent en pratique un ensemble de valeurs qui sont indissociables de leur fonctionnement et sont cohérentes avec le souci des personnes et de la planète, de l'égalité et de l'équité, de l'interdépendance, de l'autogestion, de la transparence et de la responsabilisation, ainsi que de la réalisation du travail et de moyens de subsistance décents. Selon les conditions nationales, l'ESS comprend des coopératives, des associations, des mutuelles, des fondations, des entreprises sociales, des groupes d'entraide et d'autres entités fonctionnant selon les valeurs et principes de l'ESS.

Source – OIT, 2022f: 2

1.2 Difficultés liées à la mesure de l'ESS

La nécessité de promouvoir et d'améliorer les statistiques concernant l'ESS fait l'objet d'un consensus parmi les organisations et entités internationales telles que les Nations unies, l'OCDE et la Commission européenne (voir le chapitre 5 du présent document). Toutefois, la mesure de la taille et de l'incidence de l'ESS dans les différents emplacements pose des problèmes. Les multiples définitions actuellement utilisées dans les contextes nationaux, les différentes sources et méthodologies utilisées pour les mesures et le sous-développement des cadres statistiques sont autant d'obstacles à surmonter.

Si l'on compare les définitions internationales de l'ESS récemment adoptées (OIT, 2002f; OCDE, 2022; Commission européenne, 2021), on observe de nombreux points communs. Par exemple, ces définitions sont fondées sur la combinaison d'une liste d'entités et d'une référence aux valeurs ou principes de l'ESS. Toutes les définitions sont ouvertes, la liste des entités couvertes étant indicative et pouvant varier dans chaque juridiction. Ces définitions mettent toutes l'accent sur la primauté des personnes sur le capital et sur la gouvernance démocratique, bien qu'avec une certaine souplesse (Bouchard et Hiez, 2022).

La différence la plus importante entre les définitions institutionnelles de l'ESS de la CIT et les autres définitions existantes à ce jour concerne l'informalité. Étant donné que les entités de l'ESS sont une forme commune d'organisation pour les travailleurs de l'économie informelle, la définition de l'ESS de la CIT devait refléter cette réalité. En outre, la [Recommandation n° 204 de l'OIT concernant la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle](#) (2015) reconnaît que l'ESS peut opérer dans l'économie informelle. La résolution de 2022 de l'OIT sur l'ESS mentionne également que les entités de l'ESS aspirent à "la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle" (OIT, 2022f: 2).

Il existe données sur l'ampleur de l'ESS pour certains types d'organisation (principalement les coopératives, les coopératives de crédit et les sociétés mutuelles) et pour certaines régions (l'Europe plus que d'autres, les Amériques et quelques pays comme la République de Corée, en Asie). Dans de nombreux pays, il existe également des statistiques sur le secteur à but non lucratif, tandis que certains pays mesurent des concepts plus récents tels que les entreprises sociales (par exemple, l'Australie, le Canada ou la Nouvelle-Zélande). Cependant, il n'existe pas de statistiques sur l'ESS dans son ensemble au niveau mondial. Il est rare que les offices nationaux de la statistique mesurent et analysent l'ESS comme un sous-ensemble particulier de l'économie, de sorte que les éléments qui la composent figurent dans les statistiques sous des rubriques distinctes. Des pays tels que l'Espagne et le Portugal ont cependant créé des comptes satellites regroupant toutes les entités de l'ESS définies dans leur législation. Les cadres statistiques internationaux existants relatifs à l'ESS sont actuellement incohérents au regard de la définition de l'ESS adoptée lors de la 110^e session de la CIT en 2022, puis lors de l'Assemblée générale des Nations unies en 2023.

La première étape pour améliorer la situation consistera à élaborer une définition statistique de l'ESS conforme à la définition de la CIT. Le travail conceptuel concernant la mesure de l'économie sociale et solidaire peut prendre appui sur les directives récentes concernant la mesure des coopératives.

1.3 Champ d'application et objectifs du présent document de séance

Le présent document de séance vise à ouvrir la voie à des Directives concernant les statistiques de l'ESS, qui comprendront une définition statistique harmonisée de l'ESS. Sur la base de l'état actuel des statistiques concernant l'ESS et de la cartographie des différentes définitions, ainsi que de leur portée, de leurs forces et de leurs limitations, le présent document de séance propose d'œuvrer à la mise en place d'une définition statistique harmonisée à la lumière de la dernière définition de la CIT et des recommandations incluses dans la résolution de la CIT visant à améliorer les statistiques sur l'ESS.

Le document explique d'abord le concept de l'ESS. Il présente ensuite le contexte et l'historique des statistiques concernant l'ESS. Il explique encore l'état actuel des cadres statistiques sur l'ESS. Il rappelle également les discussions et initiatives récentes et actuelles de l'Organisation internationale du Travail et d'autres entités internationales à ce sujet. Enfin, il propose une feuille de route pour l'élaboration de statistiques harmonisées grâce à des Directives internationales concernant les statistiques de l'ESS.

Ces directives contribueront à rendre opérationnelle la définition consensuelle de l'ESS par le biais de statistiques cohérentes et comparables entre les pays, en élaborant un cadre ainsi que des aspects opérationnels de mesure et de collecte de données tels que l'utilisation d'enquêtes et de recensements et l'identification de sources administratives. Cela contribuera à répondre aux besoins exprimés de mesurer la taille et l'évolution de l'ESS dans différents contextes nationaux. Ces données sont essentielles pour soutenir les politiques locales, nationales et régionales concernant l'ESS (Chaves-Ávila, 2021).

► 2. Qu'est l'économie sociale et solidaire?

L'économie sociale et solidaire (ESS) n'est pas une réalité nouvelle. Les associations et le mutualisme existent depuis le Moyen-Âge et se sont formalisés en Europe à partir du début et du milieu du 19^e siècle sous diverses formes. Leur regroupement sous des concepts unificateurs tels que l'économie sociale et solidaire indique que, bien que différentes dans leurs formes juridiques, ces entités sont suffisamment différentes des autres pour qu'un concept général permette de mieux les comprendre et les reconnaître. L'ESS se développe partout dans le monde, mais à des rythmes différents, en s'adaptant à des contextes institutionnels différents.

Le terme "économie sociale" est souvent utilisé dans le présent rapport car c'est l'expression utilisée par de nombreux pays disposant de politiques et de législations en la matière. Le terme "économie sociale et solidaire" n'a pas encore été institutionnalisé au niveau politique ou juridique dans la plupart des pays du monde. La résolution de la CIT fait référence à l'expression "économie sociale et solidaire" ou "ESS". Dans le présent texte, nous utiliserons donc généralement le terme "économie sociale et solidaire" et n'utiliserons "économie sociale" que lorsque nous citerons ou paraphaserons un document utilisant ce terme.

Le présent chapitre rappelle brièvement le concept d'ESS ainsi que certains de ses traits distinctifs et de ses rôles sociaux spécifiques. Des notions similaires actuellement utilisées sont également brièvement définies.

2.1 L'ESS, un pan spécifique de l'économie

Le concept d'ESS peut être examiné selon deux approches. Dans l'approche substantive, il s'agit d'un mode de développement économique fondé sur des valeurs et des principes plus sociaux et solidaires que dans le secteur privé traditionnel. Dans l'approche statutaire, il s'agit d'un ensemble d'entités juridiques dans lesquelles les valeurs et les principes de l'ESS peuvent être inscrits par le biais d'un règlement interne ou de statuts juridiques. Parmi les valeurs et principes de l'ESS figurent la primauté des personnes sur le capital, la participation volontaire, la gouvernance démocratique, la prise en compte des besoins des membres et des communautés, l'indépendance et l'autonomie par rapport au gouvernement, et la distribution limitée ou interdite des bénéfices. L'ESS est généralement composée d'associations, d'organisations à but non lucratif, de coopératives et de mutuelles, ainsi que de certaines fondations d'utilité publique et d'autres organisations ou formes d'échange similaires qui adoptent des valeurs et des principes spécifiques à l'ESS.

Bien que les définitions nationales de l'ESS et le champ qu'elles couvrent aient un fondement commun, elles varient d'un pays à l'autre. Dans certains pays, la notion se réfère également en partie à des entités informelles ou non enregistrées, comme dans le cas du Brésil ou de l'Afrique du Sud. (Cette variété de champs d'application est décrite plus en détail au chapitre 3 du présent document)

Les entités de l'ESS émergent généralement pour répondre aux besoins et aspirations non satisfaits des communautés, souvent dans des niches d'activités négligées ou mal prises en charge par les entrepreneurs traditionnels ou par l'État, ou dans de nouveaux domaines d'activité par l'expérimentation d'innovations sociales. L'ESS n'est cependant pas "condamnée" à n'occuper qu'un espace résiduel, car son mode distinctif de production, d'utilisation et de distribution des richesses lui permet de se développer et de jouer un rôle important dans l'équilibre entre les secteurs de l'économie marchande et de l'économie publique. L'ESS se développe dans tous les secteurs de l'activité

économique, en générant des solutions viables pour rééquilibrer les objectifs économiques, sociaux et environnementaux.

2.2 Caractéristiques organisationnelles distinctives

Instrument économique à part entière, l'ESS est porteuse de valeurs et de principes qui se "traduisent" par des caractéristiques organisationnelles distinctives (Bouchard, 2014). L'ESS se distingue de l'économie capitaliste et de l'économie publique en ce qu'elle combine des caractéristiques d'entrepreneuriat et de gestion privés - les entités de l'ESS sont autonomes et prennent des risques économiques - avec des objectifs orientés vers l'intérêt mutuel ou public.

Les entités de l'ESS se distinguent en partie par le fait qu'il s'agit d'entités à caractère humain dont l'objectif social ou public est de servir les intérêts des personnes et des communautés avant de dégager des excédents. Les entités de l'ESS, tout en étant privées (au sens où elles n'appartiennent pas à l'État), sont placées sous la gouvernance collective démocratique et/ou participative de leurs membres (travailleurs, consommateurs, producteurs) et de leurs parties prenantes. L'ESS encourage les pratiques démocratiques et participatives à différentes échelles, des communautés locales aux associations nationales, régionales et internationales.

Le capital investi et les excédents que l'activité économique des entités de l'ESS peut générer ne sont que les moyens de la réalisation de l'objet social. Cela se traduit par le mode de production, d'accumulation et de distribution des richesses propre à l'ESS. Les entités de l'ESS combinent à des degrés divers des ressources marchandes, non marchandes et non monétaires. Les excédents (ou bénéfices) sont soit réinvestis dans l'objectif social de l'organisation, soit distribués aux utilisateurs au prorata de leur activité (par opposition aux parts de capital). Ce remboursement est considéré comme une restitution des dépenses de l'utilisateur ou du paiement de ses produits ou de son travail; il ne s'agit pas d'un dividende versé sur le capital social. En cas de liquidation, la valeur nette des actifs de l'entreprise (excédents cumulés) est transférée à une autre entreprise de l'ESS ayant un objet similaire.

Ces éléments suggèrent que l'organisation n'est pas une entreprise capitaliste et qu'elle contribue à l'intérêt commun et public. L'autonomie de gestion et l'indépendance de sa gouvernance la distinguent des entreprises contrôlées par l'État et des administrations publiques.

2.3 Rôles reconnus

L'ESS joue des rôles particuliers et importants dans de nombreux aspects de la vie humaine. Promotrice d'innovations sociales, résiliente en temps de crise, elle est de plus en plus reconnue pour son rôle clé, notamment depuis la pandémie de Covid-19, dans la création et le maintien d'emplois et la fourniture de services aux membres, aux usagers et aux communautés.

L'SSE est reconnue expressément par l'OIT comme "un moyen pertinent pour assurer le développement durable, la justice sociale, le travail décent, l'emploi productif et l'amélioration des niveaux de vie pour tous". L'OIT reconnaît également la contribution de l'ESS "à la réduction de la pauvreté, aux sociétés inclusives, à la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, à la relance et au renforcement de la résilience" (OIT, 2022f).

Le [Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations unies](#) (UNDESA) rappelle également que "alors que les crises économiques, les inégalités croissantes et le changement

climatique suscitent un débat mondial sur le sens et la trajectoire du développement, une attention croissante est portée à l'"économie sociale et solidaire" en tant qu'approche distinctive d'un développement durable et fondé sur les droits".

Les organisations qui, traditionnellement, n'avaient pas l'ESS en vue, telles que le [Forum économique mondial](#) ont reconnu en 2022 la nécessité de "libérer son potentiel".

2.4 Autres notions et terminologie

D'autres notions et termes sont utilisés, notamment économie sociale, économie solidaire, secteur à but non lucratif, tiers secteur et économie populaire. Ces notions comportent des similitudes et des différences conceptuelles, et leur utilisation varie d'un pays à l'autre et d'une région à l'autre.

- L'économie sociale est souvent associée aux formes juridiques des entreprises de l'ESS (coopératives, associations, mutuelles, fondations).
- L'économie solidaire se réfère principalement aux initiatives économiques de la communauté et de la société civile menées avec des préoccupations environnementales et de justice sociale.
- Le secteur à but non lucratif regroupe les institutions et fondations à but non lucratif, dont plusieurs partagent certaines valeurs et principes de l'ESS.
- Le tiers secteur désigne un vaste secteur qui n'est ni l'État ni le marché, souvent associé au secteur à but non lucratif ou à une vision non lucrative de l'ESS (ce point est brièvement développé dans la section 4.4.2).
- L'entreprise sociale est un terme plus récent, de plus en plus fréquemment utilisé, bien que sous des formes diverses:
 - parfois comme nom générique pour les entreprises de l'ESS (faute d'un mot plus court et plus facile à traduire dans différentes langues);
 - parfois pour désigner des organisations à but non lucratif qui exercent des activités économiques;
 - d'autres fois pour désigner des entreprises non collectives (privées) à but lucratif qui poursuivent un objectif social et peuvent (ou non) limiter la distribution des bénéfices aux actionnaires.
 - Les différentes approches entrepreneuriales adoptées par les entreprises sociales ne sont pas toujours en accord avec certaines valeurs et certains principes de l'ESS (voir: Defourny et Nyssens, 2022). Cette notion est toutefois progressivement reconnue sur le plan juridique (OCDE, 2022).
- L'économie populaire est un terme utilisé dans les pays d'Amérique latine (*economía popular*), dans des contextes marqués par l'insuffisance des systèmes de protection sociale (voir notamment: OIT, 2019). Il s'agit d'organisations alternatives (le plus souvent informelles ou non enregistrées) qui produisent et font circuler des biens et des services, en combinant les ressources de l'État et du marché pour assurer la survie matérielle d'un grand nombre de personnes. Bien que le terme soit surtout utilisé dans certains contextes nationaux, comme en Amérique latine, le travail et les entités informels peuvent exister dans n'importe quel pays.

Tous ces concepts sont utilisés de manière variable dans différents contextes nationaux. Cela reflète les différents processus d'évolution historique et de déploiement progressif de l'ESS, ainsi que la diversité des contextes économiques et politiques dans lesquels l'ESS existe actuellement. Cela révèle également les différents modèles de développement dans lesquels l'ESS joue un rôle et les différentes voies de son institutionnalisation (OIT, 2022c): 16-27)

La notion d'économie sociale et solidaire est un concept relais qui permet de discerner les entités qui, bien qu'associées à d'autres concepts similaires, correspondent aux valeurs et principes de l'ESS. La résolution de 2022 de la CIT propose une définition ouverte et inclusive de l'ESS, énonçant des valeurs

et des principes et énumérant des formes juridiques ainsi que d'autres entités. De surcroît, cette liste est indicative et peut varier dans chaque juridiction (Hiez et Bouchard, 2022).

► 3. Contexte et l'historique des statistiques de l'ESS

La mesure statistique de l'ESS gagne en popularité dans de nombreux pays, tout en se référant à des notions ou définitions différentes et en appliquant une variété de méthodologies.

Les données relatives à l'ESS proviennent de diverses sources, telles que des sources administratives ou statistiques, mais aussi d'associations faîtières de l'ESS ou d'associations sectorielles, et souvent de plusieurs sources combinées. Selon les pays, les méthodologies et les périmètres statistiques de l'ESS sont différents. Dans certains cas, le producteur est un office statistique national (OSN), dans d'autres une association de l'ESS ou un institut de recherche, souvent une collaboration entre certains ou tous. Dans de nombreux pays, les statistiques ne concernent qu'un sous-secteur de l'ESS. Si certains pays et régions sont pionniers en matière de statistiques de l'ESS, d'autres sont à la traîne. Des cadres statistiques ont été élaborés pour remédier à cette situation (ces cadres sont décrits plus en détail au chapitre 4). Ce chapitre décrit la diffusion inégale dans le monde du concept d'ESS et des statistiques le concernant. Il examine ensuite brièvement les pratiques existantes en matière de production de statistiques sur l'ESS.

3.1 Le déploiement progressif des statistiques sur l'ESS dans le monde

L'ESS s'est développée dans toutes les parties du monde, bien qu'à des rythmes différents et en s'adaptant aux contextes économiques, sociaux et culturels nationaux. Un nombre croissant de gouvernements nationaux ont inclus la production de statistiques sur l'ESS dans leurs politiques publiques, soit comme mesure de leur stratégie nationale de développement de l'ESS, soit comme obligation légale dans le cadre de la nouvelle vague de législations sur l'ESS¹.

Alors que les statistiques concernant les secteurs à but non lucratif (caritatif) ou coopératif et mutualiste sont collectées dans de nombreux pays, celles concernant l'ESS dans son ensemble sont encore rares et inégalement développées. Certains pays font preuve d'un esprit pionnier dans la collecte et l'harmonisation des statistiques sur l'ESS. Le degré d'avancement de ces travaux varie toutefois d'une région à l'autre. Cette section offre une vue d'ensemble de certaines études statistiques produites récemment ou en cours de production sur l'ESS dans son ensemble. Des recherches supplémentaires seront nécessaires pour dresser un état des lieux précis et complet (ce point est développé au chapitre 6 du présent document).

3.1.1 Europe

Les initiatives visant à produire des statistiques sur l'ESS ont d'abord vu le jour en Europe, et c'est là que les comparaisons internationales sont les plus avancées. En partant de leurs définitions nationales, certains pays sont bien avancés. L'INE, l'office statistique national du Portugal, en partenariat avec la Cooperativa António Sérgio para a Economia Social CASES, a régulièrement (2010, 2013, 2016 et 2019-20) et systématiquement élaboré des comptes satellites de l'économie sociale². En France, les statistiques sur l'ESS sont produites annuellement par l'INSEE³. Les statistiques aux niveaux régional et national sont également publiées dans un *Atlas commenté de l'économie sociale et solidaire*, produit périodiquement depuis 2012, avec l'aide des observatoires régionaux et nationaux ainsi que le soutien

¹ Cette section est partiellement reprise et adaptée de Bouchard et Chaves, 2022.

² <https://www.cases.pt/contasatelitedaes/>

³ https://www.insee.fr/fr/outil-interactif/5367857/tableau/70_SAC/78_ESS

de l'office national de la statistique. L'Espagne a publié des statistiques sur l'ESS en 2019, et un CIRIECSTAT a été créé pour travailler en collaboration avec diverses autorités administratives et statistiques⁴. En Italie, où le concept d'ESS a été peu utilisé jusqu'à présent, l'office national de la statistique ISTAT, en collaboration avec l'Institut européen de recherche sur les entreprises coopératives et sociales EURICSE, a produit un rapport sur l'économie sociale en 2021⁵. Dans le cas de la Grèce, la collaboration avec le British Council a abouti à la publication des résultats d'une étude quantitative et qualitative sur l'ESS en 2017⁶. Certains pays européens, la France, le Luxembourg, la Roumanie, la Pologne et la Slovaquie, sont également en train de produire des comptes satellites de l'ESS. Alors que l'office statistique national luxembourgeois STATEC a produit un travail de portée très limitée en 2022⁷, la Pologne a achevé ses travaux en 2021⁸ (avec une approche qui est discutée plus en détail au chapitre 4). Réalisées à trois reprises, des études cartographiques commandées par le Comité économique et social européen (CESE) décrivent l'étendue mesurée de l'économie sociale dans différents pays européens (CESE, 2007, 2012, 2017) (ces études sont examinées ci-dessous au point 3.2.2).

3.1.2 Amériques

Dans les Amériques, le nombre d'initiatives visant à élaborer des statistiques sur l'ESS est en augmentation. Des initiatives sont en cours au Brésil, en Colombie, au Costa Rica, en Équateur, au Mexique et en Uruguay. Le Mexique, qui dispose d'une loi sur l'économie sociale depuis 2012, élabore des statistiques sur l'économie sociale par l'intermédiaire de l'Institut national de l'économie sociale (*Instituto Nacional de la Economía Social*) en collaboration avec l'Institut national de la statistique et de la géographie (*Instituto Nacional de Estadística y Geografía*). La loi uruguayenne sur l'économie sociale de 2019 prévoit également la création d'un observatoire au sein de l'unité de données et de statistiques de l'Institut national du coopératisme (*Instituto Nacional del Cooperativismo - INACOO*). En Équateur, le *Plan politique public de soutien à l'économie sociale et solidaire* (2021-2025) stipule, conformément à la *Loi sur l'économie populaire et solidaire* de 2011, que "l'État, par le biais des institutions correspondantes, collectera des statistiques et tiendra des comptes satellites dans le cadre du système de comptabilité nationale". Les données concernant l'ESS en Équateur sont publiées par la Surintendance de l'économie populaire et solidaire (*Superintendencia de Economía Popular y Solidaria - SEPS*), l'organe technique de supervision et de contrôle des entités du secteur financier populaire et solidaire et des organisations de l'économie populaire et solidaire de l'Équateur⁹.

Le Canada n'a pas de définition institutionnelle de l'ESS ni ne produit de statistiques complètes à ce sujet. Le Québec (province du Canada) fait exception: une loi sur l'économie sociale adoptée en 2013 prévoit que le gouvernement déploie un plan d'action quinquennal qui mentionne explicitement "investir dans l'élaboration du portrait statistique de l'économie sociale" et inclut une allocation budgétaire significative pour l'*Institut de la statistique du Québec*. Un portrait statistique de l'économie sociale du Québec a été réalisé en 2016 et sera mis à jour en 2023.

3.1.3 Afrique

En Afrique, plusieurs pays, dont le Cap Vert, le Cameroun, Djibouti, le Maroc, le Sénégal et la Tunisie, ont récemment adopté des lois sur l'ESS, dont certaines contiennent des dispositions relatives à l'élaboration de statistiques ou de comptes satellites (Chaves-Ávila, 2021). Certains ONS de pays comme

⁴ <https://ciriecstat.com/>

⁵ <https://euricse.eu/en/publications/leconomia-sociale-in-italia-dimensioni-caratteristiche-e-settori-chiave/>

⁶ https://www.britishcouncil.org/sites/default/files/greece_social_and_solidarity_economy_report_english_british_council_0.pdf

⁷ <https://statistiques.public.lu/en/publications/series/regards/2022/regards-04-22.html>

⁸ file:///Users/uqam/Downloads/social_economy_satellite_account_for_poland_2018-1.pdf

⁹ <https://estadisticas.seps.gob.ec/index.php/estadisticas-eps/>

la Tunisie estiment la contribution de l'ESS¹⁰ mais, là encore, il faut être prudent quant à la fiabilité des données¹¹.

3.1.4 Asie et Océanie

La notion d'économie sociale et solidaire (ou économie sociale) est encore peu répandue dans les pays d'Asie, où elle est étroitement restreinte à quelques types d'organisations, l'étendue du secteur de l'ESS variant sensiblement d'un pays à l'autre (OIT, 2022d). La République de Corée fait figure d'exception en la matière, avec un projet de loi-cadre sur l'économie sociale en instance à l'Assemblée nationale depuis 2014.

En Australie¹² et en Nouvelle-Zélande¹³, où la notion utilisée est celle d'entreprises sociales, les estimations de la contribution du secteur sont produites à partir de données administratives et d'informations provenant d'associations sectorielles.

3.2 Pratiques récentes en matière de production de statistiques concernant l'ESS

Ces dernières années, un travail considérable a été réalisé pour cartographier l'ESS, en utilisant une variété de méthodologies pour appréhender sa portée et sa taille (Bouchard et Rousselière, 2015; Bouchard et Salathé-Beaulieu, 2019). Cependant, l'harmonisation internationale des statistiques concernant l'ESS n'est toujours pas réalisée. Diverses définitions et approches sont encore utilisées dans différents pays, ce qui pose le problème de l'harmonisation, de l'agrégation et de la comparaison des données relatives à l'ESS dans le monde entier. La présente section est une vue d'ensemble de la situation actuelle.

3.2.1. Statistiques nationales

Les entités de l'ESS n'étant pas systématiquement désignées comme telles dans les comptes nationaux, d'autres méthodes doivent être utilisées pour produire des mesures les concernant, telles que les recensements, les enquêtes spécifiques ou les comptes satellites. Comme indiqué dans la section précédente, certains pays ont été les premiers à mesurer l'ESS (par exemple, la France, le Portugal et l'Espagne), et d'autres s'y engagent désormais (par exemple, le Mexique et la Pologne), mais en se référant à des définitions et à des approches différentes. Ainsi, malgré ces réalisations, les données sur l'ESS au niveau international restent souvent fragmentées et ne sont pas homogènes d'un pays à l'autre.

3.2.2 Études de cartographie internationale

Les projets internationaux qui produisent ou cartographient des statistiques concernant l'ESS peuvent être sectoriels, par exemple en ce qui concerne le secteur à but non lucratif, comme le projet de la société civile internationale sur les institutions à but non lucratif ([International Civil Society Project on Non-profit Institutions](#)) de John Hopkins. Deux autres exemples concernent les coopératives et les

¹⁰ <https://www.webmanagercenter.com/2021/12/29/478314/en-tunisie-la-contribution-de-leconomie-sociale-et-solidaire-au-pib-ne-depasse-pas-01/>

¹¹ <https://www.webmanagercenter.com/2020/09/30/456535/32-des-tunisiens-ne-croient-pas-a-la-donnee-statistique-cns/>

¹² https://23492418.fs1.hubspotusercontent-na1.net/hubfs/23492418/Website%20Download%20Content/2022-Business-for-Good.pdf?utm_campaign=Website%20%7C%20Business%20For%20Good&utm_medium=email&_hsenc=p2ANqtz-v6ANPXy2zNnXq9X3oxGX7iPZZ2Q-OM0CZOfs08bpjqsIamnrSvaqSw-yuAibGxzHaej-UCROZIMjucWyB6xDLecTHQ&_hsmi=254137724&utm_content=254137724&utm_source=hs_automation&hsCtaTracking=cb6df585-0fca-4ed1-b259-b3cbcd44b4bb%7C%775f36c-37b6-4939-8cd8-9200197c5173

¹³ https://www.dia.govt.nz/diawebsite.nsf/wpg_URL/Resource-material-Our-Policy-Advice-Areas-Community-Development-Policy?OpenDocument#Social-Enterprise

fournisseurs d'assurances coopératives et mutuelles, avec le [World Coop Monitor](#) de l'Alliance coopérative internationale et le rapport de la Fédération internationale des coopératives et mutuelles d'assurance, intitulé [Part du marché mondial des mutuelles en 2023](#). D'autres sont sectoriels et régionaux, tels que les publications périodiques de l'AMICE Faits et chiffres: l'assurance mutuelle et coopérative en Europe ([Facts and figures: mutual and cooperative insurance in Europe](#)). D'autres encore présentent des cartographies régionales des statistiques nationales de l'ESS, comme dans la cartographie du CESE sur [l'économie sociale dans l'Union européenne](#) (CESE, 2007, 2012, 2017) ou la cartographie de l'UE des entreprises sociales et leurs écosystèmes en Europe ([Social enterprises and their ecosystems in Europe](#)) (CE, 2020).

Les cartographies et études régionales et mondiales montrent la diversité des périmètres et des méthodologies. Par exemple, en Europe, où l'ESS est la plus reconnue, "les données existantes sur l'économie sociale sont souvent rares, incomplètes et difficiles à comparer" (EC, 2021: 20)¹⁴. Au niveau mondial, les définitions, les méthodologies et les sources varient, la reproductibilité et la périodicité ne sont pas garanties et nombre de ces études ne présentent pas de statistiques solides (voir Compère *et al.*, 2021).

Bien que, dans de nombreux cas, le manque de moyens adéquats pour produire des statistiques soit l'une des causes primaires de la variation de la qualité des statistiques sur l'ESS dans le monde, il convient également d'établir une définition, des méthodes et des indicateurs statistiques convenus au niveau mondial qui garantissent une collecte systématique de données sur l'ESS.

Comme l'ESS comprend des coopératives et des institutions à but non lucratif, mais aussi d'autres formes d'entités, les différences et les similitudes et les frontières doivent être clarifiées, car cela peut avoir une incidence sur la définition statistique de l'ESS et donc sur les sources permettant de collecter des données à leur sujet.

¹⁴ Voir aussi: Comité économique et social européen, 2017, et Commission européenne, 2020.

► 4. Etat actuel des cadres internationaux pour les statistiques de l'ESS

Pour mesurer l'ESS au sein des économies nationales, des efforts importants ont été déployés afin d'établir des références statistiques communes à l'échelle mondiale (Bouchard et Salathé-Beaulieu, 2021). La présente section offre un aperçu rapide de la manière dont ces outils ont été élaborés, du périmètre de l'ESS qu'ils couvrent et des enseignements que l'on peut en tirer.

4.1 Cadres statistiques internationaux existants concernant l'ESS

Au fil des ans, différents cadres statistiques ont été élaborés pour aider à normaliser les statistiques concernant l'ESS. Ceux-ci ont avancé dans trois grandes directions de recherche. La première est l'approche du secteur à but non lucratif. La deuxième est l'approche des coopératives et des mutuelles conçues comme de l'économie sociale. Une troisième étend le secteur à but non lucratif à un spectre plus large de l'ESS. Les paragraphes qui suivent décrivent l'élaboration de ces instruments et exposent comment ils ont évolué les uns par rapport aux autres, ainsi que par rapport à d'autres normes statistiques qui ont évolué parallèlement à celles directement liées à l'ESS.

4.1.1 Manuel sur les institutions à but non lucratif dans le système de la comptabilité nationale

Le projet comparatif du secteur à but non lucratif de John Hopkins ([*Johns Hopkins Comparative Nonprofit Sector Project*](#)), en cours de 1991 à 2017, est une initiative de recherche dont l'objectif était "d'analyser la portée, la structure, le financement et le rôle du secteur privé à but non lucratif dans les pays du monde entier dans le but d'enrichir notre compréhension de ce secteur et de fournir une base plus solide pour l'action publique et privée à son égard".

Le projet a fortement influencé la publication, en 2003, du manuel sur les institutions à but non lucratif dans le système de la comptabilité nationale ([*Handbook on Non-Profit Institutions in the System of National Accounts*](#)) de la Division de statistique des Nations unies (DSNU, 2003). L'objectif principal de ce manuel était de couvrir et de regrouper les institutions à but non lucratif au sein du SCN par le biais d'un compte satellite.

Les chercheurs ont noté que, si ce manuel permet d'établir des statistiques homogènes du secteur à but non lucratif - principalement des associations et des fondations - seule une partie d'entre elles peut être considérée comme des entités de l'ESS. En effet, toutes les institutions à but non lucratif couvertes par le manuel DSNU2003 ne sont pas des entités de l'ESS. En outre, une méthodologie permettant de couvrir les autres entités de l'économie sociale - à savoir les coopératives et les mutuelles - était encore nécessaire (CIRIEC, 2006).

4.1.2 Manuel des comptes satellites des sociétés de l'économie sociale

In 2005, le CIRIEC¹⁵ a été mandaté par la Commission européenne pour rédiger un manuel destiné à

¹⁵ Le CIRIEC (Centre international de recherche et d'information sur l'économie publique, sociale et coopérative) est une organisation scientifique internationale non gouvernementale qui produit depuis des décennies des recherches sur les secteurs et activités économiques orientés vers les services d'intérêt général et collectif: action des pouvoirs publics dans les domaines économiques (politique économique, réglementation); services publics; entreprises publiques et mixtes aux niveaux national, régional et local; économie dite "sociale" (économie à but non lucratif, coopératives, mutuelles et organisations à but non lucratif); etc.

guider les statisticiens dans le processus de création d'un compte satellite sur l'économie sociale, en complément du manuel DSNU2003 publié deux ans plus tôt sur les institutions à but non lucratif. L'objectif du [Manuel pour l'établissement des comptes satellites des entreprises de l'économie sociale: coopératives et mutuelles](#) était "[d']établir les directives qui permettront d'établir les comptes satellites des sociétés de l'économie sociale (coopératives, mutuelles et sociétés similaires) au sein de l'UE conformément au cadre comptable national central établi par le SEC 95 [Système européen des comptes 1995]. L'objectif est d'obtenir des données homogènes, précises et fiables sur les sociétés de l'économie sociale" (CIRIEC, 2006, 11).

La combinaison des deux cadres, DSNU2003 et CIRIEC 2006, pourrait être utilisée pour produire des comptes satellites de l'ESS conformément à sa définition dans un pays donné, comme le montre le cas du Portugal (Ramos, 2019). Une approche modulaire combinant plusieurs cadres statistiques permet de couvrir l'économie sociale telle qu'elle est définie dans un pays donné.

4.1.3 Système de comptabilité nationale de 2008

L'un des résultats de DSNU 2003 a été une meilleure intégration de la notion d'institutions à but non lucratif dans la révision de 2008 du système de la comptabilité nationale [SCN 2008) (Commission européenne *et al.*, 2009). Contrairement à l'édition précédente, celle-ci comprend un chapitre sur la création d'un compte satellite sur les institutions à but non lucratif. Le SCN 2008 contient une définition statistique précise de l'institution à but non lucratif ainsi que des instructions pour établir un compte satellite sur les institutions à but non lucratif¹⁶.

4.1.4 Manuel des comptes satellites des institutions à but non lucratif, des institutions assimilées et du travail bénévole

Entre 2003 et 2017, la notion d'entreprise sociale¹⁷ a gagné en importance dans les cercles politiques. Le lancement de l'[Initiative pour l'entrepreneuriat social](#) par la Commission européenne en 2011-2012 et le projet de cartographie des entreprises sociales qui en a découlé (Wilkinson *et al.*, 2015) sont des exemples de ce regain d'intérêt.

Les résultats de la recherche sur l'incidence du tiers secteur ([Third Sector Impact](#)), financée par l'Union européenne, ont soutenu la révision du manuel de 2003 de la Division de statistique de l'ONU sur les institutions à but non lucratif dans le système de la comptabilité nationale (*Handbook on Non-Profit Institutions in the System of National Accounts*). La version révisée a été publiée en 2018, sous le titre [Handbook for Satellite Accounts on Non-profit Institutions and Related Institutions and Volunteer Work](#) (DSNU, 2018), également appelé Manuel TSE, dans lequel les lettres TSE sont censées signifier à la fois "tiers secteur" et "économie sociale"¹⁸. Il vise notamment à intégrer les entreprises sociales. Le manuel DSNU 2018 est une version révisée du DSNU 2003 (et le remplace donc).

4.1.5 Manuel et guide sur le travail bénévole

Les manuels 2003 et 2018 de la DSNU incluent le volontariat dans leur périmètre. Le Département de statistique de l'Organisation internationale du travail (OIT), en collaboration avec les Volontaires des Nations unies, a coordonné la publication en 2011 du [Manuel sur la mesure du travail bénévole](#) rédigé par le Centre d'études de la société civile de l'Université Johns Hopkins (Département de statistique de l'OIT, 2011). Ce manuel est "destiné à guider les pays dans la production de données systématiques et comparables sur le travail bénévole au moyen de compléments réguliers aux enquêtes sur la main-d'œuvre ou à d'autres enquêtes auprès des ménages" (Département de statistique de l'OIT, 2011: i). Les

¹⁶ Il convient de noter que le SCN est actuellement en cours de révision par la Division de statistique des Nations unies.

¹⁷ Voir section 2.1.3.

¹⁸ Comme nous l'expliquerons plus loin, la notion d'économie sociale, telle qu'elle est institutionnalisée dans de nombreuses législations, est toutefois plus large que ce qui est couvert par le manuel.

orientations fournies dans le Manuel de 2011, à quelques exceptions près (par exemple, l'utilisation de la CITP-08 pour coder les activités, l'évaluation du travail bénévole), ont été remplacées par les orientations fournies dans le [Guide pour la mesure du travail bénévole](#). Cela a été réalisée pour refléter les changements de définitions introduits par la 19^e CIST et pour améliorer le module d'enquête.

4.1.6 Directives de l'OIT concernant les statistiques des coopératives

La 19^e Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST) en 2013, a adopté la Résolution concernant la poursuite des travaux sur les statistiques des coopératives ([Resolution concerning further work on statistics of cooperatives](#)). Des études pilotes, une cartographie mondiale, des études de cas nationales, un rapport sur l'utilisation des statistiques des coopératives dans l'élaboration des politiques nationales, ainsi qu'un cadre conceptuel et des rapports de recherche sur la classification, le travail et l'emploi, et la contribution économique des coopératives ont suivi¹⁹. Ce travail a conduit l'OIT à élaborer les [Directives concernant les statistiques sur les coopératives](#) qui ont été adoptées lors de la 20^e CIST (OIT, 2018) et approuvées par la 335^e session du Conseil d'administration du BIT en mars 2019. Les Directives décrivent les concepts, les classifications, les unités statistiques et les définitions nécessaires pour compiler des statistiques sur les coopératives d'une manière qui soit cohérente avec les normes internationales actuelles en matière de statistiques économiques et de statistiques du travail.

Les Directives adoptées lors de la 20^e session de la CIST ont été élaborées au cours de la même période où la DSNU préparait le nouveau manuel. Les Directives de l'OIT de 2018 concernant les statistiques sur les coopératives adoptées lors de la 20^e CIST ne sont toutefois pas incluses dans le manuel de 2018 de la DSNU sur les comptes satellites des institutions à but non lucratif et assimilées et le travail bénévole (*Handbook for Satellite Accounts on Non-profit Institutions and Related Institutions and Volunteer Work*).

4.2 Incohérence des cadres statistiques internationaux existants concernant l'ESS

Les cadres statistiques brièvement exposés ci-dessus ne couvrent pas les mêmes composantes de l'ESS, car les critères opérationnels ne sont pas formulés de la même manière. Quelques exemples peuvent illustrer brièvement cette incohérence mutuelle des cadres couvrant différents groupes d'entités identifiés par des critères opérationnels spécifiques.

Les entités du champ d'application ne sont pas les mêmes:

- le manuel sur les institutions à but non lucratif dans le système de la comptabilité nationale (*Handbook on Non-profit Institutions in the System of National Accounts*) (DSNU, 2003) couvre les institutions à but non lucratif et le bénévolat organisé.
- le Manuel pour l'établissement des comptes satellites des entreprises de l'économie sociale: coopératives et mutuelles (CIRIEC, 2006) couvre les coopératives et les mutuelles, ainsi que les organisations similaires de l'économie sociale.
- les Directives de l'OIT concernant les statistiques des coopératives (OIT, 2018) couvrent les coopératives.
- le manuel "Handbook for Satellite Accounts on Non-profit Institutions and Related Institutions and Volunteer Work" (DSNU, 2018) couvre les institutions à but non lucratif et le travail bénévole, et inclut également certaines - mais pas toutes - coopératives, mutuelles et entreprises sociales, ainsi que le bénévolat direct (non organisationnel).

La contrainte de répartition des bénéfices n'est pas définie et opérationnalisée de la même manière:

¹⁹ Voir: ILO, CIRIEC et COPAC, 2020, [Statistics of Cooperatives: Concepts, classification, work and economic contribution measurement](#).

- DSNU 2018 couvre les institutions à but non lucratif et le travail bénévole tels que définis dans le précédent manuel de 2003 (qu'elle remplace désormais), mais élargit son champ d'application pour inclure certaines coopératives et mutuelles ainsi que des entreprises à but lucratif, principalement identifiées par leur contrainte de limiter totalement ou de manière significative la distribution des bénéfices (aucun ou moins de 50 %).
- une note de bas de page de la DSNU 2018 indique que les coopératives qui distribuent la totalité ou la majeure partie de leurs excédents aux membres "peuvent toujours entrer dans le champ d'application si cette distribution est un élément central de l'objectif social de l'organisation visant à réduire les coûts pour les membres" (p. 19). Si cette distribution est comprise comme une ristourne (remboursement des excédents au prorata de l'activité des membres - et non des parts détenues), alors de nombreuses coopératives seraient considérées comme incluses dans le périmètre²⁰. Si, au contraire, la contrainte de répartition des bénéfices est rigoureusement appliquée, de nombreuses coopératives seront hors du champ d'application.
- dans le cadre coopératif (CIRIEC, 2006 et OIT, 2018), la répartition des bénéfices ou des excédents entre les membres utilisateurs est autorisée si elle "n'est pas directement liée au capital apporté par chaque membre" (OIT, 2018): 4), mais faite " en fonction des transactions du membre avec l'organisation " (CIRIEC, 2006: 37).
- certaines coopératives qui correspondent pleinement aux Directives de l'OIT concernant les statistiques des coopératives pourraient être exclues du champ couvert par le manuel DSNU 2018.

Le contrôle démocratique n'est pas toujours reconnu comme un critère opérationnel:

- le contrôle démocratique est un critère opérationnel des directives de l'OIT 2018 sur les coopératives, mais il n'est pas obligatoire dans le manuel de la DSNU 2018.
- les documents CIRIEC 2006 et OIT 2018 font référence au contrôle démocratique comme critère opérationnel structurel, mentionnant que la coopérative devrait être contrôlée démocratiquement par ses membres selon le principe que chaque membre a un vote égal " (OIT, 2018): 4), car "[une] caractéristique des entreprises de l'économie sociale est que les décisions sont prises démocratiquement par les membres et que la propriété du capital social ne détermine pas le contrôle du processus décisionnel" (CIRIEC, 2006: 37).
- le cadre de l'ONU 2018, bien qu'indiquant que les principes de base des coopératives incluent le contrôle démocratique (une personne, un vote) (DSNU, 2018, paragraphe 3.27), ne l'utilise pas comme critère opérationnel structurel pour toutes les entités couvertes. En effet, le champ d'application comprend les entreprises privées à but lucratif qui n'opèrent pas sous une "contrainte" de contrôle démocratique (paragraphe 3.31). Ce critère ne s'applique pas non plus aux institutions à but non lucratif.

La portée du volontariat n'est pas la même:

- le cadre de DSNU 2003 incluait l'estimation de la valeur du travail bénévole des organisations utilisé dans les institutions à but non lucratif.
- DSNU 2018 élargit la portée du travail bénévole par rapport à DSNU 2003 en incluant le travail bénévole effectué sans impliquer aucune organisation formelle ou informelle dans le secteur des ménages (travail bénévole direct).

²⁰ Dans une coopérative, le terme "dividende" est défini comme suit "[p]artie de l'excédent annuel d'une coopérative reversée aux membres en fonction de la participation de chacun à la création de l'excédent, essentiellement un ajustement après la fin de l'année des transactions de prix entre le membre et la coopérative (appelé "ristourne" par certaines coopératives). Dans certaines juridictions, le terme "dividende" comprend également une rémunération limitée du capital de l'associé. (NB: ceci diffère fondamentalement du dividende versé aux actionnaires d'une société par actions en tant que part des bénéfices, qui fait partie d'un rendement spéculatif du capital investi)" (ACI, 2015: 100). On peut rappeler que le rôle de la ristourne (ou de la redistribution des excédents) est fondamentalement le même pour tous les types de coopératives. Si les ristournes accordées aux coopératives de producteurs semblent soutenir plus explicitement le revenu des producteurs, les coopératives de consommateurs/utilisateurs font de même à plus petite échelle. Il en va de même pour les coopératives de travailleurs, où les travailleurs associés perçoivent un revenu supplémentaire sous la forme d'une prime ou d'une part de capital supplémentaire.

4.3 Cadres internationaux existants en matière d'ESS au regard de la définition de l'ESS de la CIT

Les cadres existants examinés dans la présente section ont tous été élaborés avant l'adoption de la résolution de 2022 de la CIT sur le travail décent et l'économie sociale et solidaire, adoptée en 2022 (OIT, 2022f: 2). La définition de la CIT doit être examinée afin de transposer ses éléments en éléments opérationnels d'une définition statistique de l'ESS.

Un premier examen devra préciser les entités couvertes:

- les cadres statistiques existants peuvent inclure des entités qui ne sont pas mentionnées dans la définition de la CIT.
- la définition de l'ESS de la CIT peut inclure des entités qui ne sont pas mentionnées dans les cadres statistiques existants.
- c'est le cas par exemple des entités informelles ou non enregistrées, qu'aucun des cadres statistiques existants concernant l'ESS ne couvre.

4.4 Quels enseignements peut-on tirer de la situation actuelle?

Il existe des différences dans les concepts utilisés pour délimiter le champ de l'ESS couvert par les cadres existants. Il convient de noter qu'au moment de la rédaction du présent document, les Directives de 2018 de l'OIT et le manuel 2018 des Nations unies étaient en cours de test. Le manuel CIRIEC de 2006 est toujours utilisé, notamment en Amérique ibérique (Amérique latine, Portugal et Espagne)²¹. Les résultats de ces études permettront certainement d'avancer sur ces questions²². Il est possible de tirer quelques enseignements de la situation actuelle.

4.4.1 Approches statutaire et matérielle de la définition de l'ESS

La définition de l'ESS de 2022 de l'OIT comporte deux volets, identifiant à la fois les entités (approche statutaire) et les valeurs et principes sur la base desquels elles opèrent (approche matérielle). L'approche statutaire garantit la conformité des entités avec les valeurs et les principes à travers quelques critères de base. L'approche matérielle permet d'inclure d'autres formes (non statutaires) dans le champ organisationnel de l'ESS²³ dans la mesure où elles en respectent les valeurs et les principes. Cela permet également d'identifier certaines entités qui, tout en ayant adopté l'une des formes juridiques énumérées dans la définition, peuvent s'être écartées des principes de l'ESS (Bouchard et Hiez, 2022)²⁴. L'identification des entités incluses dans le champ d'application nécessitera très probablement de combiner l'examen par statut juridique et celui par d'autres méthodes d'examen.

²¹ Voir les informations statistiques disponibles sur le portail OIBESCOOP: https://www.oibescoop.org/datos_y_estadisticas/

²² Par exemple, alors que l'exercice de cartographie de l'ACI 2019 faisait état de 8 917 coopératives en Pologne (Cooperatives Europe, 2019), le compte satellite récemment produit dans ce pays avec le manuel DSNU 2018 n'en comptait que 1 300, car " [l]es coopératives d'habitation, les banques coopératives, les SKOK et les autres coopératives sont perçues [en Pologne] comme des entreprises typiques, bien qu'elles répondent à la plupart des caractéristiques définies dans le manuel de l'ONU" (Statistics Poland, 2021, p. 63). Au Portugal, les travaux antérieurs fondés sur la combinaison des approches de l'économie sociale et des institutions à but non lucratif ont été adaptés dans une étude plus récente en référence au manuel DSNU 2018, par le biais d'une approche modulaire afin de couvrir l'économie sociale telle qu'elle est définie dans la loi portugaise (INE & CASES, 2019; Ramos, 2019).

²³ Un "champ organisationnel" est une population d'organisations qui partagent des objectifs communs, présentent des caractéristiques communes et adoptent des comportements communs.

²⁴ Si une législation passe le test de la pertinence (par exemple, en accord avec la définition opérationnelle des coopératives de l'OIT), il serait alors correct de considérer que toutes les coopératives enregistrées en vertu de cette législation entrent dans le champ d'application. Dans ce cas, un examen statistique supplémentaire des cas individuels serait redondant. Bien entendu, si la législation n'est pas entièrement conforme aux définitions opérationnelles, il sera correct d'appliquer un contrôle individuel à toutes les coopératives.

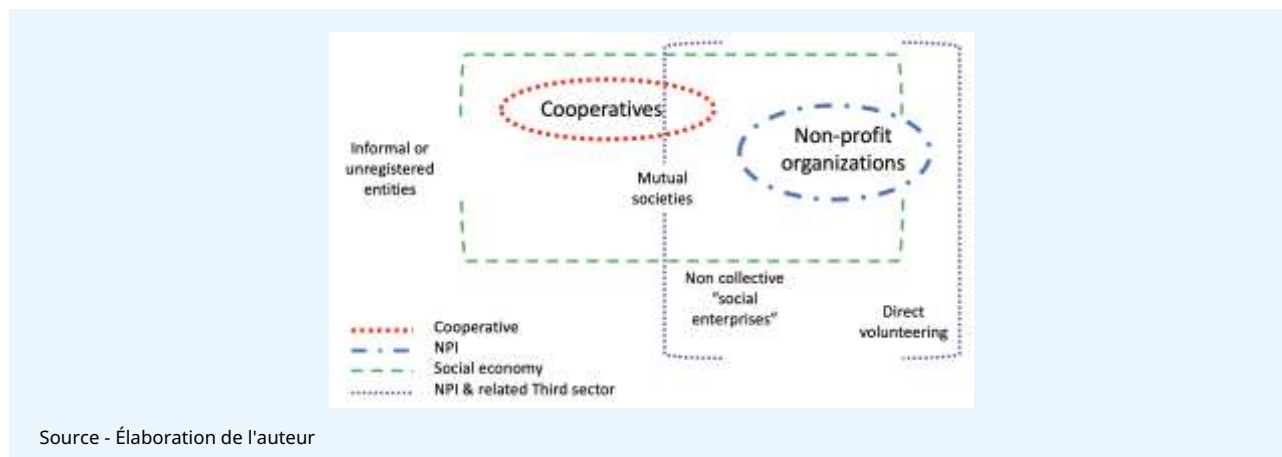
4.4.2 Principale conceptualisation et types idéaux de l'ESS

Comme nous l'avons déjà mentionné, l'économie sociale et solidaire s'est développée et institutionnalisée différemment selon les régions du monde. Si l'ESS existe pratiquement dans toutes les régions du monde, le concept ne s'est pas répandu partout de la même manière.

Dans les cadres statistiques existants examinés dans la présente section, les critères opérationnels pour les entités de l'ESS découlent de différents concepts qui peuvent être résumés par quelques "types idéaux", au sens sociologique.

L'un de ces types idéaux est l'organisation à but non lucratif, principalement identifiée par la contrainte de distribution des bénéfices, et associée aux concepts de secteur à but non lucratif et de tiers secteur. Une autre est la coopérative, principalement identifiée par le critère de la gouvernance démocratique et associée au concept d'économie sociale. Ces deux types idéaux sont bien documentés et des travaux sur leur définition statistique ont déjà été engagés. Le troisième type idéal est l'entreprise sociale, une notion encore faiblement institutionnalisée et pour laquelle moins de travail a été réalisé jusqu'à présent en vue d'une définition statistique. Certaines de ces entreprises sociales sont détenues collectivement, soit par une institution à but non lucratif, soit par une coopérative, tandis que d'autres ne sont pas détenues collectivement, mais sont des entreprises à but lucratif ayant un objectif social, certaines limitant la distribution de leurs bénéfices aux propriétaires et d'autres non. Les entités informelles et non enregistrées constituent une quatrième composante importante qui doit être définie dans le cadre de l'ESS. Les entités et les concepts couverts par les différents cadres statistiques concernant l'ESS peuvent être illustrés comme dans la figure 1.

► **Figure 1. Entités et concepts couverts par les différents cadres internationaux pour les statistiques de l'ESS.**



Le concept d'ESS, en tant que norme statistique internationale fondée sur la définition de la résolution de la CIT sur le travail décent et l'ESS, aura son propre champ d'application qui pourrait ne pas correspondre aux définitions nationales (parfois étroites²⁵) de l'ESS. Une telle définition statistique de l'ESS devra englober différents types organisationnels idéaux.

²⁵ Les législations nationales récentes ou la conceptualisation de l'"économie sociale (solidaire)" définissent les composantes de l'ESS principalement comme des formes juridiques spécifiques d'organisations. Voir, par exemple, au Luxembourg: <https://statistiques.public.lu/fr/publications/series/regards/2022/regards-04-22.html>.

► 5. Discussions et initiatives récentes du Bureau et d'autres entités internationales

Ces dernières années, des efforts ont été déployés par des entités internationales et nationales pour contribuer à la mise en place d'outils statistiques afin de promouvoir et d'harmoniser les statistiques relatives à l'ESS dans le monde. Comme indiqué au chapitre 4, la Division de statistique des Nations unies a produit en 2003 un cadre pour la mesure des institutions à but non lucratif. En 2006, la Commission européenne a chargé le CIRIEC d'élaborer un cadre pour les entreprises de l'économie sociale (coopératives et mutuelles) en complément du cadre des institutions à but non lucratif de la DSNU de 2003. Le cadre des institutions à but non lucratif de la DSNU de 2003 a été modifié en 2018 pour inclure les "institutions connexes du tiers secteur". En 2018, l'OIT a publié les Directives concernant les statistiques des coopératives.

Ces instruments, qui ne couvrent pas le même périmètre que l'ESS, ont été discutés à diverses reprises lors de réunions internationales. Ce chapitre rappelle les récentes discussions et initiatives de l'OIT et d'autres entités internationales sur cette question.

Lors de ces discussions, les organisations et entités internationales ont appelé à la promotion et à l'amélioration des statistiques concernant l'ESS.

5.1 2018-2023 - L'OIT, la CIST et l'ONU

5.1.1 Le travail de l'OIT et les discussions concernant les statistiques des coopératives

En collaboration avec ses mandants et un certain nombre de partenaires nationaux et internationaux, l'OIT a travaillé à l'élaboration de directives sur la mesure des coopératives. Ces efforts ont abouti à l'adoption des [Directives concernant les statistiques des coopératives](#) lors de la 20^e CIST en 2018, qui ont ensuite été approuvées par le Conseil d'administration du BIT en mars 2019. Ces Directives représentent la première norme internationale pour les statistiques sur les coopératives.

En 2021, l'OIT a lancé une initiative pour faire progresser les Directives concernant les statistiques des coopératives ([Initiative on advancing the Guidelines concerning statistics of cooperatives](#)). Le projet vise à garantir que les statistiques sur les coopératives sont fiables, cohérentes et comparables au niveau international, afin de quantifier l'impact économique et social des coopératives. Il s'agit d'une étape vers la mise en œuvre des Directives internationales concernant les statistiques des coopératives. Il comprend des études de cas sur le Costa Rica, l'Italie, la République de Corée, la Tanzanie et la Turquie. L'objectif est de faciliter l'élaboration et l'utilisation d'un ensemble cohérent, harmonisé et normalisé de statistiques sur les coopératives. Cette initiative s'inscrit dans le cadre d'un projet plus vaste visant à renforcer la base de connaissances sur l'économie sociale et solidaire ([Strengthening Social and Solidarity Economy Knowledge Base](#)) qui a débuté en juillet 2021 et durera jusqu'à la fin de l'année 2023. L'objectif principal de la composante statistique du projet est de fournir des conseils pratiques aux États membres pour la mise en œuvre des Directives. L'initiative présente un rapport global lors de la 21^e CIST en 2023 en vue de l'élaboration du manuel sur les statistiques coopératives, qui sera présenté et discuté lors de la 22^e CIST suivante.

5.1.2 Les travaux de l'ONU et OIT et les discussions concernant les statistiques de l'ESS

En parallèle des travaux sur les statistiques des coopératives, le 10 juin 2022, la Conférence internationale du travail a adopté la [Résolution concernant le travail décent et l'économie sociale et solidaire](#). Au cours des discussions, les mandants de l'OIT ont reconnu qu'une ESS solide pouvait contribuer à des économies et des sociétés équilibrées, inclusives, résilientes et durables. La [Stratégie et Plan d'Action de l'OIT sur le travail décent et l'économie sociale et solidaire \(ESS\)](#) approuvé le 9 novembre 2022, a pour objectif premier d'"améliorer les statistiques sur le travail décent et l'ESS" afin de mieux comprendre les réalités et les besoins liés au travail décent et à l'ESS (OIT, 2022e).

En avril 2023, la [Résolution des Nations unies sur la promotion de l'économie sociale et solidaire au service du développement durable](#) a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies. La nouvelle résolution des Nations unies demande aux Etats membres de donner une visibilité accrue à la contribution de l'économie sociale et solidaire dans la compilation des statistiques nationales.

L'OIT a prévu de présenter un document d'information sur les statistiques relatives à l'ESS lors de la 21^e CIST (le présent document). Le document explore l'état actuel des statistiques sur l'ESS et propose une feuille de route pour l'élaboration de directives concernant les statistiques de l'ESS. Il est présenté à la CIST en même temps qu'une session sur les statistiques des coopératives au cours de laquelle une mise à jour sur l'état d'avancement des directives internationales concernant les statistiques des coopératives sera fournie.

5.2 Autres entités internationales

Il existe désormais un consensus mondial sur la définition de l'économie sociale et solidaire. Il existe également un consensus au sein des organisations et entités internationales au sujet du besoin de promouvoir et améliorer les statistiques relatives à l'ESS. D'autres entités internationales ont discuté et fourni des efforts pour aider à promouvoir la mesure des statistiques de l'ESS, entre elles la Commission européenne et l'OCDE, et impliquant des parties prenantes telles que Social Economy Europe, l'ACI, l'UNTFSSSE, et des instituts de recherche tels que l'UNRISD et le CIRIEC.

5.2.1 2017 - Réunion de l'OCDE et de la Commission européenne

Avant sa publication en 2018, la version préliminaire du nouveau cadre de la DSNU a été discutée dans différents groupes. En octobre 2017, un séminaire a été organisé par l'OCDE et la Commission européenne sur le thème des comptes satellites pour le tiers secteur et l'économie sociale: défis et opportunités ([Satellite Accounts for Third Sector and Social Economy: Challenges and Opportunities](#)). Elle a réuni des universitaires et des experts, ainsi que des représentants d'Eurostat et d'agences statistiques nationales de pays européens qui ont déjà mis en place des comptes satellites ou qui sont en train de le faire. Trois principaux cadres conceptuels et méthodologiques ont été présentés et discutés: le cadre de la DSNU, dont la publication était prévue pour 2018 (en tant que version révisée du cadre de 2003), le cadre du CIRIEC, publié en 2006, et le cadre de l'OIT, qui devait également être publié en 2018. L'une des recommandations du séminaire était de "combiner ou compléter différentes approches (chacune d'entre elles servant de projecteur pour éclairer les entités ou activités du tiers secteur/des entreprises sociales "dans l'obscurité"), afin de tirer parti de la diversité des traditions et des situations nationales" (OCDE, 2017).

5.2.2 2019 - UNTFSSSE, UNRISD, ACI, CIRIEC et Social Economy Europe

En novembre 2019, une réunion d'experts a été organisée par le Groupe de travail inter-agences des Nations unies sur l'Économie sociale et solidaire (UNTFSSSE), en coopération avec l'Institut de recherche

des Nations unies pour le développement social (UNRISD), l'Alliance coopérative internationale (ACI), le CIRIEC et Social Economy Europe, afin de discuter des [Opportunités et défis des statistiques sur l'économie sociale et solidaire](#) (UNTFSSSE *et al.*, 2019). L'objectif de cette réunion était à nouveau de discuter des différents cadres conceptuels et méthodologiques pour la production de statistiques sur l'ESS. À cette occasion, un [projet de recherche](#) sur la question a été lancé, coordonné par l'UNRISD et le CIRIEC pour l'UNTFSSSE. [Trois documents de recherche sur les statistiques de l'ESS](#) financés par le gouvernement de la République de Corée ont été publiés en août 2021. Ils présentent une [aperçu des approches et des méthodologies](#) (Bouchard et Salathé-Beaulieu, 2021), une [cartographie des cartographies internationales de l'ESS](#) (Compère *et al.*, 2021), et des [recommandations pour les politiques publiques](#) (Chaves-Ávila, 2021).

5.2.3 2020-2021 - Plans d'action de l'OCDE et de l'Union européenne

En 2020, l'OCDE a lancé l'initiative "[Action mondiale en faveur des écosystèmes de l'économie sociale et solidaire](#)", financée par l'instrument de partenariat étranger de l'Union européenne, pour soutenir le développement et l'internationalisation de l'économie sociale et solidaire. L'action se concentre sur deux leviers politiques essentiels qui peuvent contribuer à libérer le potentiel de l'ESS, à savoir les cadres juridiques et la mesure de l'incidence sociale, tout en considérant l'ensemble de l'écosystème politique comme un cadre. L'un des rapports préparés dans ce contexte, toujours en attente de publication, porte sur les statistiques de l'ESS.

En 2021, l'Union européenne a lancé un [Plan d'action en faveur de l'économie sociale](#). Ce document rappelle que les données "existantes sur l'économie sociale sont rares, incomplètes et difficiles à comparer. Seuls quelques États membres ont adapté leurs systèmes de comptabilité nationale pour collecter des données supplémentaires ("comptes satellites") sur l'économie sociale [...]. En conséquence, les statistiques sur la taille, la main-d'œuvre, le développement et les difficultés de l'économie sociale font défaut" (CE, 2021): 20). Parmi les actions mentionnées dans le plan, la Commission prévoit de "lancer une nouvelle étude visant à recueillir des informations quantitatives et qualitatives sur l'économie sociale dans tous les États membres de l'UE" (EC, 2021: 20).

5.2.4 2002 - Recommandation de l'OCDE

En 2022, le Conseil de l'OCDE au niveau ministériel a adopté une [Recommandation sur l'économie sociale et solidaire et l'innovation sociale](#) (OCDE 2022). L'un des outils politiques identifiés est le soutien à la production de données concernant l'ESS. Quatre actions sont recommandées pour soutenir la production de données: "Promouvoir des méthodologies et lignes directrices relatives à la collecte et à la production de données, ainsi qu'en favorisant une compréhension commune des approches internationales relatives à la production d'informations statistiques comparables sur l'économie sociale aux niveaux international, national et régional/local" (OCDE, 2022: 8-9)

► 6. Une feuille de route pour des statistiques harmonisées de l'ESS

Avec l'aide de la CIST, l'OIT peut s'efforcer de proposer des directives concernant les statistiques de l'ESS, fondées sur des bases conceptuelles solides et conduisant à l'élaboration d'un manuel technique et de méthodes pratiques pour la collecte de données. Cela permettra de mesurer l'ESS à l'aide de données comparables, opportunes, fiables et harmonisées au niveau mondial.

Comme mentionné dans la [Stratégie et plan d'action de l'OIT\) sur le travail décent et l'économie sociale et solidaire \(ESS\)](#):



Le Bureau aidera les Membres à continuer de travailler à la mise en place d'un cadre méthodologique permettant de mesurer la contribution sociale et économique de l'économie sociale et solidaire, et à recueillir et compiler des données sur cette économie qui soient comparables, fiables, harmonisées et publiées en temps opportun. Il œuvrera à l'élaboration de directives internationales concernant les statistiques de l'économie sociale et solidaire. Il aidera aussi les Membres à améliorer les statistiques relatives à l'économie sociale et solidaire, par exemple au moyen de comptes satellites et d'une collaboration entre les instituts nationaux de statistique et les représentants institutionnels de l'économie sociale et solidaire, de manière à guider la formulation de politiques et la mise en œuvre de celles-ci. Le Bureau organisera des présentations et des discussions sur le thème des statistiques des coopératives et de l'économie sociale et solidaire à l'occasion des 21^e et 22^e éditions de la CIST qui doivent se tenir en 2023 et 2028, respectivement.

► OIT, 2022e: 5, par. 10

Avec l'aide de la CIST, le Bureau international du travail, peut s'efforcer d'améliorer la promotion et l'harmonisation des statistiques sur l'ESS au niveau international. Le présent chapitre propose une feuille de route pour les statistiques harmonisées sur l'ESS. Il résume tout d'abord les raisons pour lesquelles de telles normes sont nécessaires. Il propose ensuite des actions aux mandants et au Bureau, en dès la 21^e et jusqu'à la 23^e CIST.

6.1 La nécessité de statistiques harmonisées sur l'ESS

L'adoption récente de plans d'action, de recommandations et de résolutions par des organisations et entités internationales traduit de grands espoirs quant à la manière dont l'ESS peut contribuer au travail décent, à l'innovation sociale et au développement durable. Alors que les décideurs politiques accordent une attention croissante à l'économie sociale et solidaire, la demande de statistiques, nécessaires à la reconnaissance sociale et politique et au soutien des pouvoirs publics, s'accroît également.

Les statistiques sur l'ESS sont toutefois inégalement élaborées d'un pays à l'autre. Les définitions institutionnelles et les cadres statistiques divers (comme indiqué au chapitre 4) ont jusqu'à présent

révélé les lacunes et les incohérences entre les différents concepts et définitions et à l'intérieur de ceux-ci. Cela a une incidence sur la capacité à produire des données sur l'ESS complètes, cohérentes et comparables au niveau international. À l'heure actuelle, ces informations sont rares, fragmentées et disparates. L'agrégation et la comparaison des données sont difficiles et coûteuses, et les résultats ne sont pas solides.

Jouant un rôle important dans les domaines social, économique et environnemental, l'ESS est appelée à se développer et à renforcer sa contribution. Des statistiques sur l'ESS sont nécessaires pour contribuer à sa reconnaissance en tant que domaine d'action publique. Les rôles spécifiques de l'ESS dans l'écosystème économique, social et environnemental doivent être mieux connus, compris et suivis. Pour démontrer que l'ESS peut réellement avoir des effets positifs, il faut d'abord être en mesure de mesurer sa taille et son évolution. Les statistiques contribueront à améliorer la conception des politiques publiques de promotion de l'ESS et aideront à suivre leur mise en œuvre et leur évaluation pour les gouvernements, les acteurs de l'ESS et la société dans son ensemble.

La [Résolution de la CIT sur le travail décent et l'économie sociale et solidaire](#) fournit une définition qui a fait l'objet d'un consensus lors de la 110^e CIT. Cette définition globale peut servir de base à l'harmonisation et à la comparaison des statistiques sur l'ESS entre les pays. Les actions de l'OIT de suivi de la résolution de la CIT sur le travail décent et l'économie sociale et solidaire comprennent l'élaboration de directives internationales concernant les statistiques de l'ESS:



Le Bureau aidera les Membres à continuer de travailler à la mise en place d'un cadre méthodologique permettant de mesurer la contribution sociale et économique de l'économie sociale et solidaire, et à recueillir et compiler des données sur cette économie qui soient comparables, fiables, harmonisées et publiées en temps opportun. Il œuvrera à l'élaboration de directives internationales concernant les statistiques de l'économie sociale et solidaire. Il aidera aussi les Membres à améliorer les statistiques relatives à l'économie sociale et solidaire, par exemple au moyen de comptes satellites et d'une collaboration entre les instituts nationaux de statistique et les représentants institutionnels de l'économie sociale et solidaire, de manière à guider la formulation de politiques et la mise en œuvre de celles-ci. Le Bureau organisera des présentations et des discussions sur le thème des statistiques des coopératives et de l'économie sociale et solidaire à l'occasion des 21^e et 22^e éditions de la CIST qui doivent se tenir en 2023 et 2028, respectivement.

► OIT, 2022e: 5

6.2 Actions proposées entre la 21^e et la 23^e CIST

Des mesures et des actions doivent être prises pour faire progresser les travaux de l'OIT sur les statistiques de l'ESS. Après la 21^e CIST en 2023, les mandants et le Bureau devraient prendre des mesures en vue de préparer les 22^e et 23^e CIST.

6.2.1 Document de séance pour la 21^e CIST en 2023

Dans la continuité de son travail sur les statistiques des coopératives, l'OIT prépare un document de travail (celui-ci) pour la 21^{ème} CIST: Mesurer l'économie sociale et solidaire (ESS): une proposition de feuille de route pour l'élaboration de directives concernant les statistiques de l'ESS.

Pour autant que les participants à la 21^e CIST soutiennent et manifestent leur intérêt à contribuer au travail en cours en collaboration avec le Bureau, leurs commentaires sur les questions en suspens et les recommandations présentées dans le présent document contribueront au plan de travail du Bureau en vue d'améliorer la promotion et l'harmonisation des statistiques concernant l'ESS dans le monde entier.

6.2.2 Recherche

L'Office devra procéder à un examen approfondi des méthodologies et pratiques internationales et nationales en matière de production de statistiques concernant l'ESS, afin d'identifier les lacunes et de circonscrire les besoins d'un nouvel instrument tel que des directives concernant les statistiques sur l'ESS. L'objectif est de démontrer comment cet instrument contribuera à mesurer l'ESS et comment il aura une incidence sur la promotion du travail décent et de l'ESS.

Ce travail implique d'entreprendre:

- une étude documentaire et une analyse des exercices statistiques nationaux existants.
- un examen des cadres statistiques existants pertinents pour l'ESS: DSNU, 2018; CIRIEC, 2006; OIT, 2018 (et sa mise à jour présentée lors de la 21^e CIST en 2023) en ce qui concerne la définition de l'ESS de la CIL.
- une étude documentaire et une analyse des normes statistiques générales qui recoupent les entités et les unités d'analyse de l'ESS: SCN (nouvelle version); volontariat (OIT, 2011); informalité (notamment les nouvelles normes de mesure de l'économie informelle qui seront discutées lors de la 21^e CIST en 2023).
- une étude documentaire et une analyse des indicateurs et des méthodes utilisés pour mesurer la contribution de l'ESS.

Ce travail de recherche devrait notamment:

- examiner et évaluer les définitions, les instruments et les sources de mesure de l'ESS qui sont publiquement disponibles dans les différentes régions du monde.
- évaluer la pertinence mondiale de la définition de la CIT par rapport aux diverses définitions existantes et aux pratiques et réalités des différents pays (voir l'annexe 1), notamment en ce qui concerne l'informalité.
- aider à établir la distinction et le chevauchement entre les définitions institutionnelles et statistiques de l'ESS dans les instruments nationaux et internationaux, et celles de la coopérative, de la mutuelle et de l'institution à but non lucratif définies dans le SCN 2008 (et son éventuelle version révisée).
- examiner les indicateurs permettant de mesurer la contribution économique d'entités telles que les coopératives et autres qui distribuent des excédents à leurs membres. Ce travail pourrait être réalisé dans le cadre de la même initiative de recherche pour l'ESS et pour les coopératives.
- rechercher les indicateurs appropriés pour mesurer les autres contributions pertinentes de l'ESS, à savoir le travail décent et le développement durable, ainsi que d'autres indicateurs pertinents en référence à la résolution de la CIT sur le travail décent et l'ESS.

Parmi les statistiques nécessaires, figurent le nombre et les types d'entités, le nombre d'adhésions et de bénéficiaires, le nombre de travailleurs engagés, la valeur de la production, les dépenses, les actifs accumulés et la valeur ajoutée. La mesure de la contribution économique de l'ESS se heurte à la même problématique que celle de la contribution des coopératives (voir: Rousselière *et al.*, 2021) et en pose

d'autres, comme l'informalité. Des recherches seront nécessaires pour clarifier la manière de mesurer la contribution et l'incidence de l'ESS.

Compte tenu des circonstances nationales, les principes directeurs inclus dans la [Résolution de la CIT sur le travail décent et l'économie sociale et solidaire](#) (section III para. 6) doivent être pris en compte afin de favoriser la mesure de la contribution de l'ESS aux points suivants:

- le travail décent, les économies inclusives et durables, la justice sociale, le développement durable et l'amélioration du niveau de vie pour tous
- des possibilités de travail décent qui répondent aux besoins des groupes défavorisés et des personnes en situation de vulnérabilité, en particulier les femmes, y compris dans les zones rurales
- la valeur des soins et du travail non rémunéré
- la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle
- le respect des connaissances et des cultures traditionnelles, y compris chez les peuples indigènes et tribaux; et
- le potentiel de l'ESS à résister aux crises et à préserver les emplois, notamment dans certains cas de restructuration d'entreprises par le biais d'une transition vers l'actionnariat salarié.

Les travaux devront:

- tenir compte du fait que le SCN est actuellement révisé par la Division de statistique des Nations unies et que cette révision pourrait avoir une incidence sur la définition statistique de l'ESS.
- tenir compte de la définition de l'"entreprise sociale", un concept relativement nouveau mais qui évolue rapidement.
- noter que certains des concepts et méthodes pertinents pour les coopératives le seront également pour d'autres entités de l'ESS²⁶.
- explorer des concepts et des méthodes de mesure supplémentaires pour couvrir d'autres types d'entités et pour mesurer les organisations informelles et non enregistrées, dans la mesure où ils recoupent ceux de l'ESS.
- reconnaître que des entités informelles peuvent exister dans n'importe quel pays²⁷.

Ce travail devra inclure la consultation des utilisateurs et des producteurs de statistiques, des représentants des organisations de travailleurs et d'employeurs, ainsi que des chercheurs ou des instituts de recherche impliqués dans le travail sur l'ESS aux niveaux national et international:

- les représentants des instituts nationaux de la statistique et de toute autre autorité produisant des statistiques sur l'ESS au niveau national, dans les pays qui ont, ces dernières années, produit périodiquement des statistiques sur l'ESS, tels que la France, le Portugal et l'Espagne.
- il convient de prêter attention aux pays européens dont les travaux ont été financés en 2018 par l'agence européenne Eurostat pour produire des comptes satellites de l'ESS en se référant au manuel DSNU 2018: France, Luxembourg, Pologne, Roumanie et Slovaquie.
- il convient également de prêter attention aux pays d'Amérique latine qui demandent une "tropicalisation" des méthodologies statistiques concernant l'ESS.
- les représentants et membres d'organisations internationales impliquées dans la promotion du développement de l'ESS ou de ses composantes.

6.2.3 Constitution d'un groupe de travail d'experts sur les statistiques de l'ESS

Dans le prolongement des travaux préparatoires du Bureau, un groupe de travail d'experts sur les statistiques de l'ESS pourrait être créé, composé notamment de mandants et d'observateurs de l'OIT,

²⁶ Par exemple, l'identification séparée dans les registres commerciaux et statistiques des entreprises.

²⁷ Les sources de données, les méthodes et la fréquence des entités informelles peuvent, bien entendu, être différentes.

d'autorités nationales responsables de la compilation et de la production de statistiques officielles sur l'ESS, en particulier les bureaux et instituts nationaux de la statistique, d'experts nationaux en statistiques, de chercheurs et d'experts dans le domaine de l'ESS et d'autres parties prenantes identifiées par le Bureau, telles que les experts du SCN (nouvelle version) et de l'informalité (suite aux travaux de la 21^e CIST sur le sujet), ainsi que de membres des comités consultatifs mondial et national de l'OIT sur les statistiques des coopératives, qui ont récemment mené des études sur la mise en œuvre des Directives concernant les statistiques des coopératives dans cinq pays: le Costa Rica, l'Italie, la République de Corée, la Tanzanie et la Turquie.

Le mandat de ce groupe de travail serait de soutenir par son expertise l'élaboration d'une feuille de route pour la rédaction d'une définition statistique de l'ESS et de recommandations concernant la méthode de collecte des données, dans les directives concernant les statistiques de l'ESS.

Un calendrier de réunions périodiques de ce groupe de travail devrait être établi afin de permettre la rédaction d'un rapport à temps pour la 22^e CIST.

6.2.4 Document de séance pour la 22^e CIST

Un projet de document de travail pour un rapport thématique devra être produit et proposer une feuille de route pour de nouvelles directives pour les statistiques concernant l'économie sociale et solidaire.

Ce projet de rapport devra être examiné, commenté et validé par les statistiques du groupe de travail d'experts de l'ESS avant la 22^e CIST.

Le document de travail devra ensuite être présenté à la 22^e CIST, proposant une feuille de route pour l'élaboration de directives internationales concernant les statistiques de l'ESS. Ce document de séance devra établir les étapes à suivre par le Bureau pour développer ces directives et les proposer pour adoption lors de la 23^e CIST.

6.2.5 Directives concernant les statistiques de l'ESS proposées à la 23^e CIST

En suivant les étapes proposées dans la feuille de route, des directives concernant les statistiques de l'ESS devraient être proposées pour adoption lors de la 23^e CIST. Si ces lignes directrices sont approuvées par la CIST, leur proposition devrait alors être soumise pour adoption au conseil d'administration du BIT.

6.2.6 Vers un manuel technique pour la collecte de données

Des travaux ultérieurs devront être planifiés par l'Office, en vue de l'élaboration d'un manuel technique et de méthodes pratiques de collecte de données.

6.2.6 Veille et dialogue stratégiques permanents

L'ESS étant une réalité en constante évolution, de nouvelles formes d'organisations adoptant les principes et les valeurs de l'ESS pourraient voir le jour. Pour tenir compte de ces évolutions, la nécessité d'une adaptation du cadre devra être examinée à intervalles réguliers.

Des discussions sur les statistiques de l'ESS devront être établies entre les organisations internationales et les entités responsables de l'élaboration des normes statistiques, afin de faciliter un dialogue international constant et d'aider à coordonner les actions en la matière.

► Bibliographie

ACI (Alliance coopérative internationale), 2015, *Notes d'orientation sur les principes coopératifs*, Bruxelles, ACI. Disponible à l'adresse <https://www.ica.coop/sites/default/files/2021-11/Guidance%20Notes%20FR.pdf>

Bouchard, m. J. 2014. L'économie sociale et solidaire, dans F. Tannery, A.C. Martinet, T. Hafsi et J.P. Denis, *Encyclopédie de la stratégie*, Paris, Vuibert (2^{ème} édition 2022).

Bouchard, m. J.: R. Chaves. 2022. What scope for statistics on the social economy at the international level? *RECMA Revue internationale de l'économie sociale*, vol. 365, Issue 3, 2022, p. 29-46.

Bouchard, M. J.; D. Hiez. 2022. *A universal definition for the social and solidarity economy: a first appraisal of the International Labour Organization resolution* (15 août 2022). Disponible à l'adresse SSRN: <https://ssrn.com/abstract=4294563> ou <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.4294563>

Bouchard, M. J.; D. Rousselière (éds). 2015. *The weight of the social economy. An international perspective*, Bruxelles, Berne, Berlin, Francfort-sur-le-Main, New York, Oxford, Vienne, PIE Peter Lang, collection Économie sociale et économie publique du CIRIEC no 6, 334 pages.

Bouchard, M. J.; G.-.. 2021. *Producing statistics on social and solidarity economy: The state of the art*, UNFSSE Knowledge Hub Draft Paper Series, Genève, Groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur l'économie sociale et solidaire (UNFSSE). Disponible à l'adresse [https://www.unrisd.org/80256B3C005BCCF9/\(httpPublications\)/E7F32D2C7960D58E8025873700430802?OpenDocument](https://www.unrisd.org/80256B3C005BCCF9/(httpPublications)/E7F32D2C7960D58E8025873700430802?OpenDocument)

Chaves-Avila, R. 2021. *Producing statistics on Les social and solidarity economy: Policy recommendations and directions for future research*, UNFSSE Knowledge Hub Draft Paper Series, Genève, Groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur l'économie sociale et solidaire (UNFSSE). Disponible à l'adresse [http://213.219.61.110/UNRISD/website/document.nsf/\(httpPublications\)/C5ABED904E63833F802587370048255F?OpenDocument](http://213.219.61.110/UNRISD/website/document.nsf/(httpPublications)/C5ABED904E63833F802587370048255F?OpenDocument)

CIRIEC (Centre international d'information et de recherche sur économie publique, sociale et coopérative). 2006. Manuel pour l'établissement des comptes satellites des entreprises de l'économie sociale: coopératives et mutuelles, par Barea, J.; J. L. Monzón-Campos, au nom de la Commission européenne Disponible à l'adresse https://www.ciriec.uliege.be/wp-content/uploads/2015/12/Manual-Satellite-AccountsFR_2006.pdf

Commission européenne, Fonds monétaire international, Organisation de coopération et de développement économiques, Nations unies et Banque mondiale. 2009. *Système de comptabilité nationale 2008*. New York: Organisation des Nations unies Disponible à l'adresse <https://unstats.un.org/unsd/nationalaccount/docs/SNA2008FR.pdf>

Commission européenne. 2020. *Social enterprises and their ecosystems in Europe -Comparative synthesis report*, par Borzaga C.: G. Galera G.; B. Franchini; S. Chiomento; R. Nogales; C. Carini. Luxembourg, CE Disponible à l'adresse [file:///Users/uqam/Downloads/Social enterprises and their ecosystems in Europe. Comparative synthesis report-6.pdf](file:///Users/uqam/Downloads/Social%20enterprises%20and%20their%20ecosystems%20in%20Europe.%20Comparative%20synthesis%20report-6.pdf)

—. 2021. *Construire une économie au service des personnes: plan d'action pour l'économie*, Bruxelles, CE. Disponible à l'adresse [file:///Users/uqam/Downloads/Building an economy that works for people - an action plan for the social economy-1.pdf](file:///Users/uqam/Downloads/Building%20an%20economy%20that%20works%20for%20people%20-%20an%20action%20plan%20for%20the%20social%20economy-1.pdf)

Compère, C., B. Sak; J. Schoenmaeckers. 2021. *Mapping international SSE mapping exercises*. Genève: Document de travail du Knowledge Hub de l'UNTFSSSE. août 2021. Disponible à l'adresse <https://knowledgehub.unsse.org/wp-content/uploads/2021/08/WP-2021-SSE-Stats-Compere-et-at.pdf>.

Conseil économique et social européen. 2007. *The social economy in the European Union*, commandé au CIRIEC, par R. Chaves-Ávila; J. L. Mónzon, Bruxelles, CESE, 2008. Disponible à l'adresse https://www.ciriec.uliege.be/wp-content/uploads/2015/12/EESC2007_-EnglishReport.pdf

_____. 2012. *The social economy in the European Union*, commandé au CIRIEC, par R. Chaves-Ávila; J. L. Mónzon, Bruxelles, CESE, 2017. Disponible à l'adresse https://www.ciriec.uliege.be/wp-content/uploads/2015/12/resume_CESE2012_en.pdf

_____. 2017. *Evolutions récentes de l'économie sociale dans l'Union européenne*, commandé au CIRIEC, par R. Mónzon,; J. L., Bruxelles, CESE, 2017. Disponible à l'adresse <https://www.eesc.europa.eu/sites/default/files/files/qe-04-17-875-fr-n.pdf>

Coopératives Europe. 2019. *Mapping key figures. National report Poland. ICA-EU Partnership*. Bruxelles: Cooperatives Europe et Alliance coopérative internationale. Disponible à l'adresse <https://coops4dev.coop/sites/default/files/2020-10/Poland%20Key%20Figures%20Report.pdf>

Defourny J.; M. Nyssens. 2022. La diversité des modèles d'entreprises sociales: nouvelles dynamiques au cœur et aux confins de l'économie sociale et solidaire, *RECMA Revue internationale de l'économie sociale*, 2022/2, no 364, p. 80-97.

DSNU (Division de statistique des Nations unies). 2003. *Handbook on non-profit institutions in the System of National Accounts*, Division de statistique des Nations unies, Département des affaires économiques et sociales. **Disponible à l'adresse** https://unstats.un.org/unsd/publication/seriesf/seriesf_91e.pdf

_____. 2018. *Handbook for satellite accounts on non-profit institutions and related institutions*, Division de statistique des Nations unies, Département des affaires économiques et sociales. Disponible à l'adresse https://unstats.un.org/unsd/nationalaccount/docs/UN_TSE_HB_FNL_web.pdf

Hiez, D.; SSEIF (Forum international de l'économie sociale et solidaire). 2021. Guide pour la rédaction d'un droit de l'économie sociale et solidaire, SSE (FI), disponible à l'adresse https://base.socioeco.org/docs/ess_forum_international_-_guide_pour_la_redaction_d_un_droit_de_l_ess_fr_.pdf

INE & CASES. 2019. *Conta Satélite da Economia Social de Portugal 2016. Destaque - Comunicado de presse*, Lisbonne: Instituto Nacional de Estatística et Cooperativa António Sérgio para a Economia social. Disponible à l'adresse https://www.cases.pt/wp-content/uploads/2019/07/19ContaSatEconSocial_2016.pdf

OCDE 2017. *Towards satellite accounts for third sector and social economy: Challenges and opportunities. Séminaire de travail OCDE/CE - Principaux éléments*, Paris, Organisation de coopération et de développement économiques. Disponible à l'adresse <https://www.oecd.org/cfe/leed/Seminar-Satellite-Accounts-Highlights.pdf>

_____. 2022. *Designing legal frameworks for social enterprises: Practical guidance for policy makers*, Développement économique et création locale d'emplois (LEED), Éditions OCDE, Paris, disponible à l'adresse <https://doi.org/10.1787/172b60b2-en>.

OIT, CIRIEC, COPAC. (2020). Bouchard, M.J. (éditeur scientifique). *Statistics On Cooperatives: Concepts, classification, work and economic contribution measurement*, Genève, OIT, 95 pages Disponible à l'adresse https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_ent/---coop/documents/publication/wcms_760710.pdf

OIT, Département des statistiques 2011. *Manuel sur la mesure du travail bénévole*, Genève, BIT. Disponible à l'adresse https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms_167779.pdf

_____. 2021. *Guide pour la mesure du travail bénévole*. Orientations sur la mise en œuvre du module sur le travail bénévole recommandé par l'OIT à ajouter dans les enquêtes nationales sur la main d'œuvre, Genève, OIT. Disponible à l'adresse https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---stat/documents/publication/wcms_818897.pdf

OIT. 2013. *Résolution concernant les travaux futurs sur les statistiques des coopératives*, adoptée lors de la 19^e Conférence internationale des statisticiens du travail, Genève, 2-12 octobre 2013. Disponible à l'adresse https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---stat/documents/publication/wcms_234126.pdf

_____. 2018. *Directives concernant les statistiques des coopératives*. 20^e Conférence internationale des statisticiens du travail, Genève, 10-19 octobre 2018. Disponible à l'adresse suivante: https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---stat/documents/meetingdocument/wcms_648776.pdf

_____. 2019. Les coopératives de ramasseurs de déchets et les organisations *de l'économie sociale et solidaire*, Genève, Bureau international du Travail, Note d'information de l'OIT: Les coopératives et le monde du travail Série n° 12, août 2019. Disponible à l'adresse https://www.ilo.org/global/topics/cooperatives/publications/WCMS_791672/lang--fr/index.htm

_____. 2022a. *Comparison of the definitions of the social and solidarity economy*. Genève, Bureau international du Travail, miméo non publié. 2022.

_____. 2022b. *Le travail décent et l'économie sociale et solidaire*. rapport VI, Conférence internationale du Travail, 110^e Session, 2022, Genève, Bureau international du Travail): Disponible à l'adresse https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms_841027.pdf

_____. 2022c. Recueil de textes juridiques sur le travail décent et l'économie sociale et solidaire, Genève, Bureau international du Travail, Note d'information de l'OIT, Coopératives et monde du travail, Note n° 16 Disponible à l'adresse https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_ent/---coop/documents/publication/wcms_847316.pdf

_____. 2022d. *Mapping the social and solidarity economy landscape in Asia. Towards an enabling policy environment*, Note d'information de l'OIT, Genève, Organisation internationale du travail, janvier 2022. Disponible à l'adresse https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_ent/---coop/documents/publication/wcms_834832.pdf

_____. 2022e. *Questions découlant des travaux de la 110^e session (2022) de la Conférence internationale du Travail*, Genève, Conseil d'administration du BIT, GB.346/INS/3/4. Disponible à l'adresse https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms_857687.pdf

_____. 2022f. *Résolution concernant le travail décent et l'économie sociale et solidaire*, Genève Conférence internationale du Travail 110^e session, 2022, ILC.110/Résolution II Disponible à l'adresse https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms_848645.pdf

Ramos, C. 2019. Conta satélite da economia social (CSES) - como se constrói a conta satélite. *Economia Social. Leituras & Debates*, no 6, setembro 2019, CASES. Disponible à l'adresse http://www.revista-es.info/ramos_6.html

Rousselière, D.; M. J. Bouchard; M. Le Guernic. 2020. On the Economic Contribution of Cooperatives. In *Statistics On Cooperatives. Concepts, Classification, Work, and Economic Contribution Measurement*, OIT, CIRIEC et COPAC, M. J. Bouchard (directeur scientifique), 39-56. Genève: Bureau international du Travail, 2020. Disponible à l'adresse https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_ent/---coop/documents/publication/wcms_760710.pdf

Statistics Poland. 2021. *Social Economy Satellite Account for Poland 2018*. Varsovie: Statistics Poland, Social Surveys Department Statistics Poland, Statistical Office in Kraków. Disponible à l'adresse <https://stat.gov.pl/en/experimental-statistics/social-economy/social-economy-satellite-account-for-poland-2018,5,1.html>

UNTFSSSE (Groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur l'économie sociale et solidaire). 2020. *Quel rôle pour l'économie sociale et solidaire dans la relance post-crise Covid-19?* Déclaration de l'UNTFSSSE, juin 2020. Note d'information préparée par l'UNTFSSSE. Disponible à l'adresse https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_ent/---coop/documents/publication/wcms_753449.pdf

UNTFSSSE; UNRISD; ACI; CIRIEC; Social Economy Europe. 2019. *Opportunities and challenges of statistics on the social and solidarity economy – Expert workshop*, Bruxelles: Groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur l'économie sociale et solidaire, 2019. Disponible à l'adresse

Wilkinson, C., J.; M. Medhurst; N. Henry; M. Wihlborg; L. Fletcher. 2015. *A map of social enterprises and their eco-systems in Europe. Synthesis report*, Luxembourg: Commission européenne: Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion. Disponible à l'adresse <https://euricse.eu/wp-content/uploads/2015/11/Synthesis-report-FINAL.pdf>

► Annexe 1. Comparaison des définitions de l'économie sociale et solidaire

► Tableau 1. Comparaison des définitions de l'économie sociale et solidaire

Institution	Définition	Comparaison
OIT (2022)	Économie sociale et solidaire (proposition de définition pour discussion générale à la CIT): L'économie sociale et solidaire (ESS) comprend les unités institutionnelles à vocation sociale ou d'intérêt public, qui mènent des activités économiques reposant sur la coopération volontaire, la gouvernance démocratique et participative et l'autonomie et l'indépendance, et dont les règles interdisent ou limitent la répartition des bénéfices. Les unités de l'économie sociale et solidaire peuvent être des coopératives, des associations, des mutuelles, des fondations, des entreprises sociales, des groupes d'entraide et d'autres unités fonctionnant selon les valeurs et principes de l'économie sociale et solidaire, dans l'économie formelle ou l'économie informelle. Source: Le travail décent et l'économie sociale et solidaire	La définition est fondée sur une analyse de 23 textes juridiques nationaux et locaux relatifs à l'ESS: analyse des valeurs, des principes et des définitions figurant dans ces textes (voir le recueil juridique)
UA (2022)	Economie sociale et solidaire: La législation et les décrets sur l'ESS adoptés dans plusieurs pays convergent vers une compréhension commune sur la base de deux éléments constitutifs, que nous avons également adoptés dans ce document: L'ESS désigne l'ensemble des activités économiques des unités institutionnelles fonctionnant sur la base de cinq principes généraux: • objectif social, culturel ou environnemental • distribution limitée ou interdite des excédents • gouvernance démocratique • adhésion volontaire • autonomie et indépendance L'ESS englobe diverses formes d'organisation. Selon les circonstances nationales, les unités de l'ESS peuvent être des coopératives, des associations, des mutuelles, des fondations, des entreprises sociales, des organisations à base communautaire, des groupes d'entraide et d'autres unités fonctionnant selon les valeurs et principes de l'ESS, y compris les entités qui ne sont pas enregistrées ou qui fonctionnent dans l'économie informelle. Source: The Social and Solidarity Economy (SSE) in the African Union Ten-Year SSE Strategy and Implementation Plan (2023-2033) (non publié).	Identique à la définition proposée par la CIT, à l'exception de la formulation des principes qui a été légèrement modifiée: Les quatre principes de la définition de la CIT sont les suivants: - coopération volontaire et entraide, - gouvernance démocratique et/ou participative, - autonomie et indépendance, - primauté des personnes et de l'objectif social sur le capital dans la distribution et l'utilisation des excédents et/ou des bénéfices ainsi que des actifs

CESE (2012)	Economie sociale: "L'ensemble des entreprises privées avec une structure formelle dotées d'une autonomie de décision et jouissant d'une liberté d'adhésion, créées pour satisfaire aux besoins de leurs membres à travers le marché en produisant des biens ou en fournissant des services d'assurance ou de financement, dès lors que les décisions et toute répartition des bénéfices ou excédents entre les membres ne sont pas directement liées au capital ou aux cotisations de chaque membre, chacun d'entre eux disposant d'un vote, et dès lors que dans tous les cas, les prises de décision reposent sur un processus démocratique et participatif. L'économie sociale regroupe aussi les entreprises privées avec une structure formelle qui, dotées d'une autonomie de décision et jouissant d'une liberté d'adhésion, proposent des services non marchands aux ménages et dont les excédents, le cas échéant, ne peuvent être une source de revenus pour les agents économiques qui les créent, les contrôlent ou les financent." Source: Les évolutions récentes de l'économie sociale - Étude	<i>Similitudes:</i> - L'accent est mis sur la gouvernance démocratique et participative, l'autonomie - Inclusion du terme "formel" <i>Différences :</i> Entreprises privées, organisées formellement; les avis divergent sur la question de savoir si l'économie sociale et solidaire fait partie du secteur privé ou s'il s'agit d'un sous-ensemble qui se distingue à la fois des secteurs public et privé (OIT, 2021f) Les unités de l'ESS comprennent également celles qui opèrent dans les économies informelles (OIT, 2022f) Entreprises c/ unités institutionnelles (OIT, 2022f)
-------------------------------	---	---

CE (2021)	Economie sociale: Dans le contexte du présent plan d'action et des initiatives connexes de l'UE, l'économie sociale couvre les entités qui partagent les grands principes et caractéristiques communs suivants: la primauté des personnes et des objectifs sociaux et/ou environnementaux sur le profit, le réinvestissement de la majeure partie des bénéfices et des excédents pour mener des activités dans l'intérêt des membres/utilisateurs ("intérêt collectif") ou de la société dans son ensemble ("intérêt général"), et une gouvernance démocratique et/ou participative. Traditionnellement, le terme d'économie sociale fait référence à quatre grands types d'entités fournissant des biens et des services à leurs membres ou à la société dans son ensemble: les coopératives, les mutuelles, les associations (y compris les organisations caritatives) et les fondations. Il s'agit d'entités privées, indépendantes des autorités publiques et dotées de formes juridiques spécifiques. Les entreprises sociales sont aujourd'hui généralement considérées comme faisant partie de l'économie sociale. Les entreprises sociales fournissent des biens et des services au marché de manière entrepreneuriale et souvent innovante, en ayant des objectifs sociaux et/ou environnementaux comme raison de leur activité commerciale. Les bénéfices sont principalement réinvestis en vue d'atteindre leur objectif sociétal. Leur mode d'organisation et de propriété suit également des principes démocratiques ou participatifs ou se concentre sur le progrès social. Les entreprises sociales adoptent diverses formes juridiques en fonction du contexte national. Des termes tels que "entreprises de l'économie sociale", "entreprises sociales et solidaires" et "tiers secteur" sont également utilisés par certains acteurs, pays et organisations internationales pour désigner les entités de l'économie sociale. Les entreprises sociales d'insertion sont un type d'entreprise sociale très répandu en Europe. Elles sont spécialisées dans la création d'emplois pour les personnes défavorisées Source: Plan d'action de l'UE en faveur de l'économie sociale	<i>Similitudes:</i> - gouvernance démocratique et/ou participative - réinvestissement de la majeure partie des bénéfices dans les organisations (distribution des bénéfices interdite ou limitée) - objectifs sociaux et publics <i>Différences :</i> - groupes d'entraide comme formes d'organisation (OIT, 2022f); - unités fonctionnant dans l'économie informelle
-----------------------------	--	--

GSEF (2013)	Economie sociale: L'économie sociale vise à atteindre simultanément l'efficacité, l'égalité et la durabilité, sur la base de la confiance et de la coopération. Les coopératives, les entreprises communautaires, les entreprises sociales (entreprises à but non lucratif pour les actionnaires), les associations de crédit, les agences de microfinance et les organisations à but non lucratif constituent l'économie sociale. L'économie sociale est essentielle pour que les personnes socialement aliénées puissent créer des emplois et retrouver leur dignité. Elle s'est surtout distinguée dans le secteur des services sociaux, qui fournit des biens relationnels tels que l'éducation, la garde d'enfants, les soins de santé et les services de soins. L'économie sociale est essentielle pour favoriser le développement territorial durable et la sécurité alimentaire. Une économie sociale répond à des besoins non satisfaits par la coopération entre les membres de la société. À cet égard, il s'agit de la base la plus importante pour l'innovation sociale. L'économie sociale est la pierre angulaire de la démocratie participative à la base et de la régénération sociale et économique des quartiers. Le système de décision et de participation démocratiques, inhérent à l'économie sociale, est indispensable pour surmonter la crise actuelle. Source: Déclaration de Séoul du Forum mondial de l'économie sociale	<i>Similitudes:</i> - prise de décision et participation démocratiques - coopération - coopératives, associations, entreprises sociales <i>Différences :</i> - efficacité, égalité, durabilité - entreprises communautaires, associations de crédit, agences de microfinance et organisations à but non lucratif - développement territorial durable, sécurité alimentaire - Base de l'innovation sociale
CIESS (2021)	Economie sociale et solidaire: L'économie sociale et solidaire est un mode de développement engagé dans tous les secteurs d'activité qui place la personne avant la maximisation des profits tout en visant une rentabilité au service de missions sociales. Les organisations et entreprises de l'ESS produisent, vendent et/ou échangent des biens et des services qui contribuent à l'amélioration du bien-être de leurs membres et/ou de la communauté et à la création d'emplois durables et de qualité en contribuant à l'inclusion sociale et à l'équité. Source: Charte de la Coalition internationale de l'économie sociale et solidaire	<i>Similitudes:</i> - missions sociales - objectifs sociaux et publics <i>Différences :</i> - tous les secteurs d'activité - vise la rentabilité pour servir des missions sociales plutôt que d'interdire ou de limiter la distribution des bénéfices (OIT, 2022f) - organisations de l'ESS et entreprises c/ unités institutionnelles (OIT, 2022f) - introduit les objectifs tels que la création d'emplois durables et de qualité, la contribution à l'inclusion sociale et à l'équité

Conférence régionale de l'OIT sur l'économie sociale, Johannesburg (2009)	Economie sociale: L'économie sociale désigne "des entreprises et des organisations, en particulier les coopératives, les mutuelles, les associations, les fondations et les entreprises sociales, qui ont comme spécificité de produire des biens, des services et des connaissances tout en poursuivant des objectifs à la fois économiques et sociaux et de promotion de la solidarité ». Source: Plan d'action pour la promotion des entreprises et organisations de l'économie sociale en Afrique	<i>Similitudes:</i> - coopératives, mutuelles, associations, fondations, entreprises sociales <i>Différences :</i> - entreprises et organisations c/ unités ou entités institutionnelles (OIT, 2022f) - production de biens, de services et de connaissances - groupes d'entraide (OIT, 2022f) - favorise la solidarité
OCDE (2018)	Economie sociale: Les organisations de l'économie sociale désignent traditionnellement l'ensemble des associations, coopératives, organisations mutuelles et fondations dont l'activité est animée par des valeurs de solidarité, de primauté des personnes sur le capital et de gouvernance démocratique et participative. Sources: OCDE (2018), Job Creation and Local Economic Development 2018: <i>Preparing for the Future of Work</i>, Editions de l'OCDE, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/9789264305342-en. L'OCDE travaille sur une prochaine recommandation sur l'économie sociale et l'innovation sociale, qui inclura une définition de l'économie sociale (non publiée)	<i>Similitudes:</i> <i>Valeurs/principes</i> - gouvernance démocratique et participative - objectif social ou public (primauté des personnes sur le capital) - solidarité - associations, coopératives, organisations mutuelles, fondations <i>Différences :</i> - insistance sur les valeurs; - formes d'organisation: entreprises sociales, groupes d'entraide (OIT, 2022f)

RIPESS (2015)	Economie sociale et solidaire: L'économie sociale et solidaire est une alternative au capitalisme et aux autres systèmes économiques autoritaires et dominés par l'État. Dans l'ESS, les citoyens ordinaires jouent un rôle actif pour façonner toutes les dimensions de la vie humaine: économique, sociale, culturelle, politique et environnementale. L'ESS existe dans tous les secteurs de l'économie: production, finance, distribution, échange, consommation et gouvernance. Elle vise également à transformer le système social et économique qui comprend les secteurs public, privé et tiers. L'ESS ne concerne pas seulement les pauvres, mais s'efforce de surmonter les inégalités, ce qui inclut toutes les classes de la société. L'ESS a la capacité d'adopter les meilleures pratiques qui existent dans notre système actuel (telles que l'efficacité, l'utilisation de la technologie et de la connaissance) et de les transformer pour servir le bien-être de la communauté sur la base de valeurs et d'objectifs différents. (...) L'ESS recherche une transformation systémique qui va au-delà d'un changement superficiel dans lequel les structures oppressives et les problèmes fondamentaux restent intacts. Source: Vision globale de l'économie sociale solidaire: convergences et différences entre les concepts, définitions et cadres de référence	<i>Similitudes:</i> - valeurs <i>Différences :</i> - alternative au capitalisme et aux autres systèmes économiques autoritaires et dominés par l'État. - économique, social, culturel, politique et environnemental - transformation du système social et économique qui comprend les secteurs public, privé et tiers. - surmonter les inégalités - des valeurs et des objectifs différents - transformation systémique qui va au-delà des changements superficiels
---------------------------------	---	--

Social Economy Europe (2015)	Economie sociale: Les entreprises et organisations de l'économie sociale sont des acteurs économiques et sociaux actifs dans tous les secteurs économiques. Ils se caractérisent principalement par leurs objectifs et par leur modèle distinctif. Actuellement, l'économie sociale représente un autre type d'entrepreneuriat, un autre type d'organisation. L'économie sociale se compose de coopératives, de mutuelles, de fondations, d'associations, d'institutions paritaires, ainsi que de formes plus récentes telles que les entreprises sociales. L'économie sociale se distingue des sociétés de capitaux par des principes partagés et des caractéristiques communes, en particulier: • la primauté des personnes et de l'objectif social sur le capital • le contrôle démocratique par les membres • l'adhésion volontaire et ouverte • la combinaison de l'intérêt des membres/utilisateurs et/ou de la société (intérêt général) • la défense et l'application des principes de solidarité et de responsabilité • la gestion autonome et indépendante vis-à-vis des autorités publiques • le réinvestissement de l'excédent indispensable à la réalisation d'objectifs de développement durable, de services d'intérêt pour les membres ou d'intérêt général Source: Social Economy Charter	<i>Similitudes:</i> - coopératives, mutuelles, fondations, associations, entreprises sociales - principes - objectif social - démocratique - volontaire - gestion autonome et indépendance vis-à-vis des autorités publiques <i>Différences :</i> - Entreprises et organisations de l'économie sociale c/ unités institutionnelles (OIT, 2022f) - institutions paritaires - objectifs et leur modèle distinctif - différents types d'entrepreneuriat, d'organisation - caractéristique commune - principes de solidarité et de responsabilité
--	--	---

UNTFSSSE (2014, 2022)	Il n'existe pas de définitions officielles de l'UNTFSSSE. Deux définitions opérationnelles ont été proposées dans les documents de synthèse: Economie sociale et solidaire: L'économie sociale et solidaire (ESS) englobe les organisations et les entreprises qui: 1) ont des objectifs économiques et sociaux (et souvent environnementaux) explicites; 2) recouvrent divers degrés et formes de relations de coopération, d'association et de solidarité entre les travailleurs, les producteurs et les consommateurs; 3) pratiquent la démocratie sur le lieu de travail et l'autogestion. La ESS comprend les formes traditionnelles de coopératives et d'associations mutuelles, ainsi que les groupes d'entraide de femmes, des groupes de foresterie communautaire, des organisations de fourniture de services sociaux ou des "services de proximité", des organisations de commerce équitable, des associations de travailleurs du secteur informel, des entreprises sociales, des systèmes de monnaie communautaire et de financement alternatif. Source: Document de synthèse de l'UNTFSSSE: L'économie sociale et solidaire et les objectifs de développement durable Economie sociale et solidaire: L'ESS est une forme distincte d'économie. Il s'agit d'associations, de coopératives, de mutuelles, de fondations, d'entreprises sociales, de groupes d'entraide, de mouvements et de réseaux sociaux, opérant à la fois dans l'économie formelle et dans l'économie informelle. Les organisations et entreprises de l'ESS privilégient une combinaison d'objectifs sociaux, environnementaux, démocratiques et émancipateurs. Elles sont guidées par des principes et des pratiques qui mettent l'accent sur la primauté des personnes et du travail sur le capital, sur la contrainte de la répartition des bénéfices, sur la gouvernance participative, sur l'entraide, sur la coopération volontaire, sur l'action collective et sur le développement local en tant que mécanismes clés de l'autonomisation et du bien-être. Source: Document de position de l'UNTFSSSE – Faire avancer l'Agenda 2030 grâce à l'Économie sociale et solidaire	<i>Similitudes:</i> - objectifs économiques et sociaux (et souvent environnementaux) - coopératives, mutuelles, groupes d'entraide, travailleurs informels, entreprises sociales <i>Différences :</i> - organisations de l'ESS et entreprises c/ unités ou entités institutionnelles (OIT, 2022f) - groupes forestiers communautaires, organisations d'approvisionnement social ou "services de proximité", organisations de commerce équitable, monnaie communautaire et systèmes de financement alternatifs - relations coopératives, associatives et de solidarité entre les travailleurs, les producteurs et les consommateurs - démocratie sur le lieu de travail et l'autogestion. - accent mis sur la "forme distincte d'économie" - mouvements et réseaux sociaux
------------------------------	--	---

Résolutions et rapports du Secrétaire général (2018, 2020)	Economie sociale et solidaire désigne la production et la vente de biens et de services guidées par les principes et les pratiques de la coopération, de la solidarité, de l'éthique, de l'autogestion démocratique, de la réciprocité et de la démocratie dans les activités économiques Fondé sur le paragraphe 33 de la Rapport du Secrétaire général des Nations unies A/73/258 L'économie sociale et solidaire est un autre modèle alternatif de croissance, qui vise à trouver un nouvel équilibre entre l'efficacité économique et la résilience sociale et environnementale. Economie sociale et solidaire désigne les entreprises et les organisations, en particulier les coopératives, les mutuelles, les associations, les fondations et les entreprises sociales, qui visent la solidarité économique et sociale par la production de biens, de services et de connaissances. En responsabilisant les individus par un contrôle accru des processus de décision et des ressources, l'économie sociale et solidaire favorise le dynamisme économique, la protection sociale et environnementale et la responsabilisation sociopolitique. Fondé sur le paragraphe 24 du Rapport du Secrétaire général des Nations Unies E/CN.5/2021/3	<i>Similitudes:</i> - objectif social et économique; - formes d'organisation comprenant les coopératives, les mutuelles, les associations, les fondations et les entreprises sociales. <i>Différences :</i> - entreprises et organisations c/ unités ou entités institutionnelles (OIT, 2022f) - modèle alternatif de croissance; - accent mis sur la résilience; - accent mis sur la fonction d'autonomisation - aucune mention de l'économie informelle et des groupes d'entraide - moins d'importance accordée à l'approche fondée sur les principes
--	--	---

Source: OIT 2022a. *Comparison of the definitions of the social and solidarity economy*. Mimeo non publié. 2022.

Contacts	Organisation internationale du Travail Route des Morillons 4 CH-1211 Genève 22 Suisse	T: +41 22 799 8631 C: statistics@ilo.org
-----------------	---	---